



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2021**

Sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Nathalie SUPPLY, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Marie ARNOULT, M. José BONY, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS, Mme Marie-France HUREAU, M. Sylvain GILLET, Mme Mélanie THOMAS, M. Guillaume HELLOCO, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Denis CHARBONNIER, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Alain OFFROY, Mme Elisabeth JOURDAIN, Mme Myriam SANTACANA, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET , M. Fabien ROZWADOWSKI.

Absents Excusés : M. Thierry PRIEUR a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Marc LÉONARD a donné pouvoir à Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Sylvie LADRANGE a donné pouvoir à Mme Marie ARNOULT, M. Brice RAVIER a donné pouvoir à Mme Isabelle GAUDRON, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY.

Secrétaire de Séance : Madame Mélanie THOMAS

Le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, le 20 mai 2021, s'est assemblé à l'Ensemble Sportif Claude Ménéard, rue du Clos des Gardes, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, je souhaiterai commencer ce Conseil Municipal en rendant hommage à Madame Isabelle GRIBET qui a été Éluée Municipale de 1992 à 1995 comme Conseillère Municipale, puis de 1995 à 2001 comme Adjointe aux Affaires Scolaires, et de 2001 à 2013 comme Conseillère Municipale. Elle a aussi assumé le mandat de Conseillère Régionale de 1999 à 2004.

Voilà je pense qu'Isabelle GRIBET était une figure locale de la politique.

Elle est décédée, vous le savez toutes et tous, dans des conditions de santé difficiles. Elle s'est battue pendant neuf ans contre la maladie. Elle nous a quitté il y a maintenant quelques semaines. Et je souhaitais que notre ville, je lui ai rendu hommage lors de ses obsèques, mais je souhaitais que notre Conseil Municipal puisse observer une minute de silence avant de commencer notre ordre du jour.

L'assemblée observe une minute de silence.

M. BOUTARD : Je vous remercie. Je voudrais aussi profiter de ce petit préambule pour vous présenter Cédric ROUGERON, qui est parmi nous ce soir. Cédric ROUGERON est notre nouveau Directeur des Services Techniques. Il a pris ses fonctions il y a maintenant une semaine et quelques jours.

Bienvenue Cédric parmi l'équipe des employés municipaux. Vous avez une lourde charge puisque les Services Techniques dans une ville portent beaucoup d'actions. Vous avez déjà eu une partie de votre feuille de route. En tout cas, vous avez toute ma confiance et je sais que vous saurez répondre aux objectifs de la Ville d'Amboise. Merci Cédric.

Une secrétaire de séance, Mélanie THOMAS. Merci beaucoup.

Les pouvoirs : j'ai reçu le pouvoir de Thierry PRIEUR à moi-même, celui de Brice RAVIER à Isabelle GAUDRON, celui de Marc LÉONARD à Jacqueline MOUSSET, celui de Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, et celui de Madame Sylvie LADRANGE à Marie ARNOULT.

Oui Madame SANTACANA. Ah vous voulez me donner le pouvoir de Claude VERNE puisque je sais qu'il a eu un petit incident avec sa voiture. Les nouvelles vont vite.

Mme SANTACANA : Un gros accident.

M. BOUTARD : Un accident oui avec sa voiture, donc vous me donnez le pouvoir, vous me le ferez transmettre demain ?

Mme SANTACANA : En fait il va vous l'envoyer par mail.

M. BOUTARD : Oui oui mais il donne pouvoir à ?

Mme SANTACANA : À Evelyne LAUNAY.

M. BOUTARD : Evelyne LAUNAY, très bien.

L'ordre du jour n'appelle pas de remarque particulière. Nous allons donc passer à la première délibération.

Vous avez sur table, j'ai oublié de vous dire, ça a mis un petit peu de temps mais vous comprendrez pourquoi, les statuts de l'association internationale Les Vies de Léonard de Vinci que nous avons traduits. Et je remercie Lucie, notre Conseillère Juridique, qui parle parfaitement italien, d'avoir fait cette traduction que vous avez donc sur table. Ainsi qu'un numéro spécial budget 2021. Ce magazine spécial sera distribué dans toutes les boîtes à lettres. C'était un de nos engagements de rendre visible et surtout lisible ce qu'est un budget d'une ville, comment il est réparti, comment il se construit. Il a été dispatché en fonction des adjointures, avec une partie sur son fonctionnement et une partie sur son investissement.

Voilà mes chers collègues, la première délibération sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021.

Y-a-t-il des remarques ?

Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Oui en fait on a noté des problèmes d'orthographe de noms. Les noms propres n'ont pas forcément d'orthographe mais tout de même, enfin vous noterez Madame GAUDRON est devenue Madame GAURDON, Monsieur Xavier DEPONT est devenu

Monsieur XAVIER DUPONT, et le ministre Marc FESNEAU F E S N E A U s'écrit maintenant F E S N O T. Voilà c'est tout ce que nous...

M. BOUTARD : Et bien ces annotations seront changées et que ceux dont les noms ont été écorchés nous pardonnent. Pas d'autre remarque ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors de l'une des séances suivantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021,
- ♦ Et de le signer.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Deuxième délibération, adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021. Y-a-t-il des remarques ? Ou des corrections d'orthographe ?

Mais c'est vrai qu'il va falloir qu'on modernise un peu nos Conseils Municipaux puisque je remercie Carole qui prend note et qui souvent fait, toujours d'ailleurs, fait la rédaction des Conseils Municipaux en fonction de l'enregistrement. Donc ça prend beaucoup de temps et parfois sur la masse de pages, il peut y avoir effectivement des fautes ou des imperfections. Merci de nous le dire. S'il n'y a pas de remarques, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors de l'une des séances suivantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021,
- ♦ Et de le signer.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 3. Sur l'intégration de parcelles dans le domaine public communal.

Je laisse la parole à Madame Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Donc c'est une délibération à laquelle vous commencez à être habitués.
Considérant que ces parcelles font parties intégrantes du domaine public communal,
Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la destination de ces parcelles et de modifier le cadastre,
Considérant que les parcelles ont été intégrées dans le tableau de classement des voies communales,
Considérant que ce classement dans le domaine public n'a pas d'incidence sur la circulation,

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée en date du 19 mai 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le classement des parcelles définies dans le tableau en annexe dans le domaine public. Donc c'est principalement des voies de l'avenue de La Grille Dorée et de l'avenue de l'Amasse. Et il y a également la place de la Croix Besnard.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération de régularisation de parcelles ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Intégration de parcelles dans le domaine public communal

Vu le recensement des parcelles communales réalisé par les services techniques,
Considérant que ces parcelles font parties intégrantes du domaine public communal,
Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la destination de ces parcelles et de modifier le cadastre,
Considérant que les parcelles ont été intégrées dans le tableau de classement des voies communales,
Considérant que ce classement dans le domaine public n'a pas d'incidence sur la circulation,

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée en date du 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De valider le classement des parcelles définies dans le tableau en annexe dans le domaine public,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents,

Le tableau de classement se trouve en annexe.

ANNEXE DELIBERATION PARCELLES COMMUNALES

Amasse (avenue de l')	AX	159	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	2804	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	2806	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	2813	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	2815	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	2209	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	2970	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	1795	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	1802	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	1799	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	2878	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	3092	trottoir ou espace vert
Grille Dorée (avenue de la)	A	3093	trottoir ou espace vert
Montils (avenue des)	AT	366	trottoir ou espace vert
Montils (avenue des)	AT	412	trottoir ou espace vert
Montils (avenue des)	AT	43	voie
République (avenue de la)	AV	351	voie
Verrerie (avenue de la)	AW	259	voie
Verrerie (avenue de la)	AW	243	voie
Verrerie (avenue de la)	AW	160	voie
Chenonceaux (route de)	AP	399	trottoir
Mosny (rue de)	AI	481	accotement
Sablonnières (rue des)	AP	384	accotement
Beau Clos (allée de)	AT	65	accotement

Beau Clos (allée de)	AT	76	accotement
Beau Clos (allée de)	AT	84	accotement
Beau Clos (allée de)	AT	87	accotement
Beau Clos (allée de)	AT	120	accotement
Beau Clos (allée de)	AT	121	voie
Beau Clos (allée de)	AT	122	voie
Beau Clos (allée de)	AT	123	accotement
Beau Clos (allée de)	AT	124	accotement
Beau Clos (allée de)	AT	125	voie
Beau Clos (allée de)	AT	132	voie
Grille Dorée (avenue de la)	A	2970	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	2209	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	2815	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	2813	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	1795	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	1802	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	1799	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	2878	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	2804	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	3091	accotement
Grille Dorée (avenue de la)	A	3093	accotement
Brassens (place Georges)	AV	235	voie
Baléni (rue de)	D	2334	voie
Rosnay (allée de)	BC	94	espaces verts
Rosnay (allée de)	BC	95	voie
Place de la Croix Besnard	AI	121	Voie + place
Place de la Croix Besnard	AI	122	Voie + place
Place de la Croix Besnard	AI	124	Voie + place
Place de la Croix Besnard	AI	125	Voie + place

Place de la Croix Besnard	AI	126	Voie + place
Place de la Croix Besnard	AI	127	Voie + place

POUR : 33
CONTRE :
ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 4. Toujours sur les Affaires Générales, rétrocession de l'allée de La Closerie. Je cède la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Donc là il s'agit en fait d'une régularisation.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2003 acceptant la rétrocession des parcelles de la Closerie,

Vu la demande de Val Touraine Habitat de procéder à la signature de l'acte notarié de rétrocession,

Vu le transfert de la compétence adduction d'eau potable de la ville à la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

Considérant que la rétrocession concerne la voirie et ses annexes, à l'exception du réseau d'assainissement d'eaux usées et d'adduction d'eau potable qui seront rétrocédés à la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

Considérant que la ville a demandé dans le cadre de la rétrocession des travaux de remise en état du réseau d'assainissement des eaux pluviales et de voirie,

Considérant que ces dits travaux ont été réalisés par Val Touraine Habitat,

Considérant que la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2003 n'autorise pas Monsieur le Maire d'Amboise à signer cet acte notarié et qu'il y a lieu aujourd'hui d'accepter la rétrocession,

La cession aurait lieu à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de Val Touraine Habitat

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée en date du 19 mai 2021.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions ? Y-a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Rétrocession de l'allée de La Closerie

Vu les arrêtés préfectoraux du 17 et 26 décembre 2002, autorisant l'OPAC à lotir deux opérations, la Closerie 1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2003 acceptant la rétrocession des parcelles de la Closerie définies ci-dessous,

Vu la demande de Val Touraine Habitat de procéder à la signature de l'acte notarié de rétrocession, Vu le transfert de la compétence adduction d'eau potable de la ville à la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

Considérant que la rétrocession concerne la voirie et ses annexes, à l'exception du réseau d'assainissement d'eaux usées et d'adduction d'eau potable qui seront rétrocédés à la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

Considérant que la ville a demandé dans le cadre de la rétrocession des travaux de remise en état du réseau d'assainissement des eaux pluviales et de voirie,

Considérant que ces dits travaux ont été réalisés par Val Touraine Habitat,

Considérant que la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2003 n'autorise pas Monsieur le Maire d'Amboise à signer cet acte notarié et qu'il y a lieu aujourd'hui d'accepter la rétrocession,

Phase 1 :

Lot n° 32	contenance	2064 m ²	voirie et chemin piéton
Lot n° 33	contenance	20 m ²	élargissement voirie
Lot n° 34	contenance	535 m ²	chemin piéton
Lot n° 36	contenance	1589 m ²	bassin de rétention et espaces verts
Lot n° 37	contenance	1212 m ²	espace vert
Lot n° 39	contenance	608 m ²	espace vert

Phase 2 :

Lot n° 31	contenance	3220 m ²	voirie
Lot n° 35	contenance	74 m ²	chemin piéton
Lot n° 38	contenance	2430 m ²	espace vert
Lot n° 40	contenance	1497 m ²	espace vert
Lot n° 41	contenance	179 m ²	espace vert

Soit un total de 13 428 m².

La cession aurait lieu à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de Val Touraine Habitat

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée en date du 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 5, sur les Affaires Générales, centre de vaccination, convention avec l'Agence Régionale de Santé pour la prise en charge de certains frais engagés par la Ville d'Amboise au titre du fonctionnement du centre de vaccination.

Afin de participer au déploiement de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19, la Ville d'Amboise accueille depuis le 18 janvier 2021 un centre de vaccination.

Le fonctionnement de cette structure ayant engendré des coûts supplémentaires non prévus au budget de fonctionnement, l'Agence Régionale de Santé a été sollicitée pour la prise en charge des surcoûts engagés par les collectivités territoriales au titre du fonctionnement de ces centres de vaccination. Les fonds seront pris sur l'enveloppe de fonctionnement du Fonds d'Intervention Régional.

L'ARS a validé un certain nombre de critères éligibles au remboursement, notamment concernant les frais d'accueil, d'organisation, de coordination et de logistique des centres de vaccination. Afin de permettre la prise en charge des coûts de fonctionnement du centre amboisien, il convient de valider la convention jointe en annexe entre l'ARS et la Ville d'Amboise.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée en date du 19 mai 2021.

Y-a-t-il des questions ? Madame Isabelle GAUDRON.

Mme GAUDRON : Merci. Evidemment on est favorable à cette convention évidemment. On le voit la Ville d'Amboise a souvent eu ce rôle de pôle de centralité, et là une nouvelle fois elle a joué ce rôle-là. Alors c'est un rôle important mais néanmoins, du coup, c'est aussi des dépenses importantes qui sont supportées par les amboisiens au-delà évidemment du périmètre simplement d'Amboise. On sait bien que des personnes de tout le territoire sont venus se faire vacciner et on ne peut en être que satisfaits. Alors évidemment je pense que ça a été un peu le sujet pour tous les Maires qui ont accueilli des centres de vaccination, c'était comment est-ce qu'ils allaient être remboursés et on voit que le sujet reste encore un peu flou. Je regardais un peu les interventions, les inquiétudes d'un certain nombre de Maires, et tous les Maires qui ont des centres importants ont du coup des charges importantes.

Alors moi en fait la question que je me pose, derrière cette convention, c'est les montants estimés. J'imagine que vous avez commencé à avoir une estimation des coûts et des coûts réels pour mettre en place ce centre de vaccination et quels montants vous pouvez estimer obtenir en compensation. Et j'espère tout comme vous que ce sera une compensation totale mais j'ai cru comprendre qu'il y avait encore quelques incertitudes qui planaient.

M. BOUTARD : Alors Madame GAUDRON, votre question est une question qui nous a souvent interpellée avec l'Agence Régionale de Santé. Je ne vous cache pas que j'étais cet après-midi avec Monsieur le Sous-Préfet et Madame la Déléguée Départementale de l'Agence Régionale de Santé au centre de vaccination pour la montée en puissance si je puis dire de notre centre de vaccination d'Amboise. Je peux vous l'annoncer. Notre centre sera ouvert très prochainement, les dates sont encore à fixer, de 09h00 à 19h00 et les samedis de 09h00 à 13h00. Effectivement, tout cela a un coût et effectivement la solidarité nationale nous demande d'intervenir. Et je remercie les collègues des autres intercommunalités qui sont venus en support, ainsi que le Conseil Régional d'ailleurs, et le Conseil Départemental qui nous soutiennent entre autres sur des personnels ou sur des aspects logistiques.

Vous avez vu dans la convention que tous les frais ne sont pas remboursés. Ils ne sont liés qu'à des frais qui sont je dirai médicaux ou des frais qui sont liés au personnel. Tout ce qui concerne la location de salle, les énergies et autres ne sont pas compensés.

Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui sur la somme que la Ville d'Amboise a engagée. En tout cas, la Ville d'Amboise n'a pas engagé, en dehors de quelques frais qui sont liés à des achats de matériel qui permettent de faire que le centre puisse fonctionner correctement, matériel souvent à caractère médical, non fourni par le CHU. Sur ce point-là, on vous donnera lors du prochain Conseil Municipal si vous me le permettez la première estimation. En fait, cette convention entame une première procédure. Je suis comme vous soucieux des deniers de la Ville d'Amboise. Vous l'avez dit nous sommes une ville de centralité, pas toujours récompensée pour sa centralité. Mais en tout cas l'état nous a fait part d'un regard attentif sur nos projets et sur les prises en charge. Je ne peux pas vous donner de montants ce soir. Ils ne sont pas conséquents, pas si conséquents que cela mais nous ferons quand même l'estimation. Nous sommes actuellement à 5 344 euros, merci Nathalie SUPPLY, au jour d'aujourd'hui, de demandes de remboursements.

La déléguée départementale nous a fait part qu'effectivement ils rembourseraient au maximum.

Nous allons monter en puissance avec 2 700 injections par semaine. C'est conséquent. Surtout dans une période où je dirai la liberté de circulation, les vacances, la reprise des activités d'un certain nombre de nos propres personnels municipaux qu'on ne peut plus mettre dans le centre vont sans doute engager une autre organisation que nous pourrons vous présenter prochainement, puisque cet après-midi nous avons validé avec Madame MAURANGES que nous montions en puissance justement dans notre centre. Donc voilà la somme aujourd'hui est donc de 5 344,17 euros qui concerne effectivement le centre de vaccination d'Amboise. Pour les autres dépenses, nous les estimerons puisque nous sommes dans l'obligation liée à la Covid de justement pouvoir estimer et mettre dans notre compte administratif de l'année prochaine, enfin qui sera voté l'année prochaine pour cette année, de mettre l'estimation des frais engendrés par la Covid.

Voilà Madame GAUDRON, j'ai répondu à votre question ?

Très bien, y-a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Centre de vaccination – Convention avec l'Agence Régionale de Santé pour la prise en charge de certains frais engagés par la Ville d'Amboise au titre du fonctionnement du centre de vaccination

Afin de participer au déploiement de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19, la Ville d'Amboise accueille depuis le 18 janvier 2021 un centre de vaccination.

Le fonctionnement de cette structure ayant engendré des coûts supplémentaires non prévus au budget de fonctionnement., l'Agence Régionale de Santé a été sollicitée pour la prise en charge des surcoûts engagés par les collectivités territoriales au titre du fonctionnement de ces centres de vaccination. Les fonds seront pris sur l'enveloppe de fonctionnement du Fonds d'Intervention Régional.

L'ARS a validé un certain nombre de critères éligibles au remboursement, notamment concernant les frais d'accueil, d'organisation, de coordination et de logistique des centres de vaccination. Afin de permettre la prise en charge des coûts de fonctionnement du centre amboisien, il convient de valider la convention jointe en annexe entre l'ARS et la Ville d'Amboise.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée en date du 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation relative à la prise en charge par l'Agence Régionale de Santé-Centre Val de Loire de certains frais engagés par les collectivités territoriales au titre de fonctionnement des centres de vaccination Covid-19.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 6. Toujours sur les Affaires Générales. Convention de prestation de service entre la Ville d'Amboise et le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire des Deux Vallées.

Je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire des Deux Vallées (SITS) sollicite la Ville d'Amboise afin de bénéficier d'une aide pour effectuer une mission de soutien et d'assistance pour sa gestion administrative et juridique.

Dans une logique de mutualisation des moyens, il est proposé d'accéder à la demande du Syndicat en mettant à sa disposition du personnel municipal, à compter du 1^{er} juin 2021, pour un volume maximum de 104 heures par an, et ce, à titre gratuit.

La convention jointe en annexe définit les modalités de mise à disposition de cette prestation de service.

Alors pour simplement compléter, il s'agit de Madame FACQUET qui va donner un coup de main au Syndicat.

M. BOUTARD : Très bien, merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Madame Evelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Je vous remercie Monsieur le Maire. Je me souviens que dans un Conseil Municipal précédent, on avait déjà abordé ce sujet. Pour autant, ce qui nous interpelle c'est de voir écrit dans la convention de prestation de service que c'est une prestation qui sera effectuée à titre

gratuit. Parce qu'il y a quand même un nombre d'heures conséquent donc ce n'est pas tout à fait gratuit, ce n'est pas gratuit en tout cas pour les amboisiens. Je voulais donc savoir quel est précisément le motif de cette gratuité parce que cela pourrait faire jurisprudence avec d'autres syndicats.

Par ailleurs, il me semblait que la compétence transports était des intercommunalités ou c'est en cours, enfin il y a quelque chose. Je voulais savoir si on ne pouvait pas fusionner l'ensemble des syndicats de transports sur notre bassin de vie. Est-ce que ce ne serait pas un bon moyen de réduire les coûts et d'avoir une organisation un petit peu plus cohérente. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Madame LAUNAY, vous abordez un sujet qui là aussi effectivement mérité un peu plus d'explications sur la troisième convention de prestation de service pour ce syndicat. Si nous faisons payer le syndicat qui est dans une situation financière périlleuse, je ne vous le cache pas, ce serait tout de même les amboisiens qui paieraient.

Ce syndicat, nous souhaitons qu'il soit géré avec beaucoup plus de suivi qu'il ne l'a été jusqu'à aujourd'hui.

Nous avons un autre phénomène qui est que l'agent, qui est le salarié de ce syndicat, est en arrêt maladie. Et là encore une fois, il faut bien subvenir à ce besoin de gestion du transport scolaire sur notre ville et sur les communes alentours. Effectivement, c'est quelques communes. Ce n'est pas toutes les communes de la Communauté de Communes puisque comme vous le disiez il y a sur notre territoire trois syndicats. La compétence mobilité n'est pas d'intérêt intercommunal. C'est une négociation que nous avons eu avec la Région qui reviendra sur la table dans quelques mois mais la compétence est restée à la Région.

Nous avons sur ce syndicat, pas un contentieux, mais un arriéré, en tout cas un accord avec le Conseil Régional, d'un paiement de 75 000 euros. Après avoir eu le Vice-Président au Transport, ainsi que le Directeur de Cabinet du Président ces deux derniers jours, ils nous ont certifié que ces 75 000 euros seraient payés dans les meilleurs délais. Ce que je crois bien volontiers.

Sur la fusion des syndicats, c'est effectivement un sujet qui sera mis sur la table très prochainement puisque l'un des Présidents qui siège au sein du Conseil Communautaire, Monsieur BONY, qui est le président de ce syndicat que je remercie de gérer au mieux dans une situation plus que complexe, je vous l'avais déjà dit puisque nous avons été convoqués au Trésor Public pour justifier des non-paiements de factures qui relevaient de nombreux mois, ce que nous avons fait et ce qui a été régularisé. Il y a deux autres syndicats qui, eux, ont des situations financières différentes mais qu'il faut effectivement fusionner sur notre territoire. C'est un engagement que j'ai pris auprès de la Région pour qu'il n'y ait plus qu'un seul interlocuteur, qu'il y ait je dirai une équité de traitement sur notre territoire intercommunal et surtout pour qu'il y ait sans doute une meilleure cohérence pour cette prise en charge des enfants qui habitent entre 0 et 3 kilomètres. Là il y a des bus qui passent à proximité, je pense au Bout des Ponts, je pense à votre quartier Madame LAUNAY entre autres Chandon où j'ai reçu des parents qui effectivement s'inquiètent de cette situation. Et on voit des bus passer qui vont vers la Cité Scolaire et là, dans la négociation avec la Région, c'est qu'ils puissent s'arrêter alors qu'ils ne sont pas pleins, pour prendre les quelques enfants et les amener en toute sécurité vers la Cité Scolaire. Voilà la démarche dans laquelle nous sommes.

Les trois Présidents de Syndicat seront reçus à la Communauté de Communes pour trouver un accord mais comme nous n'avons pas la compétence mobilité, je m'en remettrai au bon sens de chacun. Et surtout des Maires, aussi c'est un sujet que j'aborderai lors de la Conférence des Maires, des Maires qui couvrent ces territoires puisque vous le savez comme moi c'est essentiellement aussi des Conseillers Municipaux ou des Adjointes au Maire qui siègent dans ces syndicats.

Voilà en tout cas c'est la démarche. Je l'ai toujours partagé. Je pense qu'elle est d'une grande cohérence et surtout qu'elle apporte le meilleur service à tous les jeunes qui vont dans la Cité Scolaire en toute sécurité. Avez-vous d'autres questions ? Si vous n'en avez pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Six abstentions. Et le reste est pour. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Convention de prestation de service entre la Ville d'Amboise et le Syndicat de Transport Scolaire des Deux Vallées

Le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire des Deux Vallées (SITS des Deux Vallées) sollicite la Ville d'Amboise afin de bénéficier d'une aide pour effectuer une mission de soutien et d'assistance pour sa gestion administrative et juridique.

Dans une logique de mutualisation des moyens, il est proposé d'accéder à la demande du Syndicat de Transport Scolaire des Deux vallées en mettant à sa disposition du personnel municipal, à compter du 1^{er} juin 2021, pour un volume maximum de 104 heures par an, et ce, à titre gratuit.

La convention jointe en annexe définit les modalités de mise à disposition de cette prestation de service.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ D'accepter cette proposition de mise à disposition du Service Juridique au SITS des Deux Vallées,
- ♦ Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le SITS des Deux Vallées.

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION : 6 (Mme SANTACANA, M. RAVIER, M. LEVEAU, Mme LAUNAY, M. VERNE, Mme GAUDRON)

M. BOUTARD : Je vais passer à la délibération numéro 7, sur l'Urbanisme, avec la convention Opération Façades. Je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Afin de préserver et valoriser le patrimoine bâti du centre ancien, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, la Ville d'Amboise souhaite mettre en place une campagne d'aide au ravalement de façades par l'octroi de subventions aux particuliers.

En conjuguant plus-value du patrimoine privé et réhabilitation du centre ancien, les ravalements de façades contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain et valorisent l'image de la commune dans son ensemble.

Les objectifs de cette campagne sont :

- De conforter l'attractivité des centres-villes et villages par une mise en valeur globale du paysage urbain ;
- D'inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti de la Commune et ainsi de contribuer à la pérennisation du bâti ;
- De préserver et développer les savoir-faire des artisans en matière de techniques de restauration dites traditionnelles.

Dans ce cadre, la convention d'assistance technique pour l'animation sera confiée à SOLiHA37.

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement, Voirie, Bâtiments le 25 mai 2021.

Je vais vous donner quelques informations complémentaires à cette convention.

Alors tout d'abord, contrairement à ce qui a été noté sur le document envoyé, elle prendra effet le 1^{er} juin et non pas le 1^{er} mai puisque nous sommes déjà le 26.

En fait, donc, nous reprenons une opération qui avait déjà été faite antérieurement et qui avait été cessée. SOLiHA intervient dans des prises de contacts, des visites, des études, etc. et les prix sont fonction du type d'intervention. Au maximum, l'intervention est de 1 500 euros hors taxes par façade. Les 1 500 euros c'est lorsque SOLiHA débute depuis la prise de contact et va jusqu'à la fin, c'est-à-dire qu'ils accompagnent le pétitionnaire qui souhaite faire le ravalement de sa façade dans la prise de contact, dans le montage du dossier, dans les conseils des matériaux à utiliser, etc.

SOLiHA va également faire des permanences bimensuelles de deux heures qui se tiendront au service Urbanisme et Amboise participera à hauteur de 330 euros hors taxes par permanence.

L'objectif du programme pour cette année c'est 10 contacts, 10 visites/études et 5 conventions de réalisation. Ce qui nous fera un budget total de 12 900 euros. On prévoit également pour cette année vingt permanences donc 7 920 euros. Ce qui fera un budget total d'animations de 20 820 euros. En parallèle, on a également un fonds patrimoine qui est dédié à cette opération et qui est estimé toujours sur les 5 opérations programmées, qui serait de l'ordre de 17 500 euros avec des subventions moyennes de 3 500 euros.

M. BOUTARD : Merci Madame MOUSSET. Y-a-t-il des questions ? Madame Evelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Merci beaucoup. Oui je comprends très bien l'intérêt de préserver et de valoriser le patrimoine ancien de notre ville. Toutefois, dans le règlement, je me suis posée quand même quelques interrogations par rapport au périmètre d'intervention. Donc c'est le secteur sauvegardé. Je voulais savoir si malgré tout le secteur du Bout des Ponts allait faire partie de cette valorisation parce qu'avec la Tour d'Or Blanc, ça serait cohérent si les personnes pouvaient également faire rénover leurs façades.

Mme MOUSSET : Alors effectivement, le règlement prévoit le secteur sauvegardé mais il y a une commission qui va être désignée tout à l'heure à la prochaine délibération et la commission pourra déroger à ce secteur justement en fonction du cadre et du projet.

Mme LAUNAY : Ok c'est ce que j'ai lu un petit plus loin.

Mme MOUSSET : J'ai également oublié de vous préciser que ce sont les façades qui sont visibles du public, ce n'est pas toutes les façades d'un même bâtiment.

M. BOUTARD : Visibles de la rue.

Mme MOUSSET : Visibles de la rue.

Mme LAUNAY : Alors effectivement cette opération façade avait déjà eu lieu dans les mandats antérieurs, je me souviens bien. Toutefois, il me semble qu'il y avait aussi des aides de la Région notamment et que c'est notamment à cause de cette fin de subventions que le projet avait été arrêté. L'autre petite chose qui me dérange un peu, c'est aucun critère financier c'est-à-dire qu'on n'a pas tous les mêmes moyens et je trouve ça un petit peu dommage de peut-être pas cibler les gens qui auraient eu le plus besoin de soutien financier pour rénover leur patrimoine. Ce qui me paraît aussi

important c'est le coût de l'assistance technique parce que sur un, j'ai perdu ma feuille, parce que sur un budget global en fait le coût pour la partie accompagnement est quand même importante par rapport à ce qu'on donne aux gens qui font l'effort de rénover. Et puis de toute façon c'est pour inciter les propriétaires à rénover leurs biens mais on a toutefois des obligations quand on est propriétaire, c'est d'entretenir notre bien régulièrement. Pourquoi privilégier certaines personnes ?

M. BOUTARD : Madame LAUNAY, la vocation n'est pas de soutenir certaines personnes, elle est de faire en sorte que notre ville dans son secteur sauvegardé soit un secteur qui comme ça l'a été sous différents mandats, qui ont permis d'ailleurs de remettre des façades à jour, des façades anciennes. C'est aussi donner une identité architecturale à notre ville et c'est la vocation et d'ailleurs elle a été défendue cette vocation pendant des années. La convention a pour objectif quelque chose de très simple. Aujourd'hui, vous avez une maison dans le secteur sauvegardé vous pouvez refaire un crépi de façon classique. D'ailleurs je vous rappelle que nous avons voté, avec un certain nombre de vos collègues la semaine dernière, l'obligation de déclaration préalable pour les travaux de façade qui auparavant n'était pas obligatoire. Donc il faut là bien sur observer que les gens ne fassent pas, parfois, dans des excès de peut-être d'identification de sa maison, tout et n'importe quoi. Dans le secteur sauvegardé, l'idée est donc d'avoir des maisons qui reprennent des aspects anciens, parfois traités avec des méthodes chères, plus chères. La vocation de cette convention est justement l'accompagnement de ces habitants par un architecte qui va les conduire à faire des travaux de qualité, des travaux à caractère patrimonial dans notre secteur sauvegardé. La prise en charge de cet architecte et bien sûr le soutien logistique puisque c'est nous qui l'imposons. Donc ça, ça me paraît assez logique. Et si un jour vous avez à payer des honoraires d'architecte, vous savez que ce sont des honoraires qui sont quand même assez coûteux.

Deuxièmement, sur le revenu. Là encore une fois la commission décidera. Elle décidera. Mais nous avons sans doute un certain nombre de personnes qui ne pourraient pas faire ces travaux patrimoniaux si nous n'apportons pas l'aide. C'est ça aussi la démarche. Je pense à des petites maisons, vous savez qu'il va y avoir des travaux rue Victor Hugo, qui sont parfois des habitations qui ne sont pas luxueuses mais qui sont dans le secteur sauvegardé, de personnes qui n'auraient sans doute pas les moyens du surcoût de ce qu'engagent des travaux de qualité patrimoniale.

Voilà c'est pour ça, moi j'ai toujours trouvé, nous avons trouvé, nous sommes tous d'accord d'ailleurs dans la majorité sur cette idée qu'il faut redonner, et entre autres quand vous faites des travaux de voirie et comme vous le dites sur le quartier du Bout des Ponts, des travaux d'embellissement du quartier, un accompagnement des habitants sur la revalorisation de leur patrimoine nous paraît complètement logique. C'est une opération qui a eu lieu de nombreuses années. Il y a eu des choix de faits à une période. Nous renouons avec cette demande. Je dis demande parce que c'est une demande de beaucoup d'amboisiens dans le secteur sauvegardé effectivement pour que notre ville garde ce cachet si important. Voilà est-ce que j'ai répondu à votre question ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui est-ce qu'on n'aurait pas pu faire une estimation des coûts justement par rapport à l'état des façades et se dire ça peut représenter tel coût et le prévoir sur plusieurs années et voir si la convention répondait justement bien à ça.

M. BOUTARD : Alors, vous...

Mme GUICHARD : C'était un premier point, j'ai deux autres points.

M. BOUTARD : Pardon, je vous en prie.

Mme GUICHARD : Deuxième point, remarque par rapport au secteur sauvegardé comme on savait qu'on en parlerait ce soir. C'est par rapport à tous les éléments qui se trouvent autour du

château dans le secteur sauvegardé avec du mobilier urbain qui serait à priori interdit dans ce secteur. Donc voilà on a des architectes dans notre groupe qui ont travaillé sur un petit peu toutes ces verrues, autant les poubelles que les plots que les barrières. Donc la question est de savoir on aurait relevé 323 éléments installés sur la commune qui seraient interdits. Et donc bah c'est de savoir qu'est-ce que la ville fait dans cette politique-là ? Par rapport à cette politique d'embellissement dont vous parlez ? Voilà.

M. BOUTARD : Alors c'est un tout autre sujet Madame GUICHARD votre deuxième point. Je vais donc commencer par le premier. Cette convention a pour objectif de durer dans le temps. Là nous sommes sur six mois. Nous verrons face aux demandes et sur l'estimation des coûts c'est le travail de la convention, c'est le travail de SOLiHA. Et c'est ça la vocation du travail de l'architecte, de faire estimer les coûts, de faire les devis, d'être en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, d'accompagner les personnes dans leurs procédures, et au bout du bout, entre le montant d'un crépi classique ou d'un revêtement classique et une restauration patrimoniale, la vocation de la convention et de la commission que vous allez choisir tout à l'heure, elle est des soutenir financièrement sur le surcoût pas sur la totalité. Sur le surcoût. Et là la commission aura un certain nombre de dossiers, elle mettra ses priorités, et comme le disait Madame MOUSSET tout à l'heure, uniquement sur les façades visibles de la rue. C'est-à-dire que si vous avez, souvent les maisons ont quatre façades. En centre-ville, c'est plutôt deux ou trois puisqu'elles sont collées les unes aux autres. Il n'y a que la façade visible de la rue qui est subventionnable. Il n'y a que celle-là. C'est vraiment dans la notion d'une protection de patrimoine.
Sur le deuxième point, pardon, Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Oui si je peux rajouter, si vous avez regardé dans le règlement, on a des taux, on a un taux de subvention qui est le même. Par contre on a des plafonds de montants de subventions qui sont différents en fonction des matériaux. Donc c'est bien pour encourager une meilleure qualité.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Sur le deuxième point, sur les éléments dont vous considérez qu'ils ne sont pas utilisables dans le secteur sauvegardé. Nous ne sommes pas une ville musée, nous devons vivre. J'avoue que les barrières Vauban, qu'un certain nombre de poubelles ou de panneaux ont tous été validés par des Architectes des Bâtiments de France, donc, qui s'ils n'étaient pas conformes aujourd'hui, je ne pense pas que la Ville d'Amboise ait des moyens suffisants pour changer tout le mobilier, ou le rendre conforme, ou supprimer toutes les poubelles. Moi je veux bien mais je peux vous dire qu'il y a des poubelles, heureusement qu'on en a rajouté quelques-unes parce que dans cette période de confinement avec les restaurants fermés, nous avons de très jolies poubelles, qui sont des poubelles colonnes, deux cartons de pizza et la poubelle est pleine. Donc on s'est retrouvé les lundis matins avec une Place du Château et une rue Nationale qui étaient de vraies déchetteries. D'ailleurs on a remis en place des permanences de week-end sur l'entretien et le vidage des poubelles. Il faudra d'ailleurs les renforcer puisque vous n'avez qu'à traverser la ville le dimanche à midi, toutes les poubelles sont déjà pleines. Donc ce que vous dites je l'entends. Tous les projets qui sont dans la ville, même les oriflammes, sont contraints à l'avis de l'ABF. Donc que vous me disiez qu'il y ait des éléments qui ne sont pas conformes au secteur sauvegardé, je peux l'entendre, mais tout de même nous sommes une ville qui vit. Et donc il faut subvenir aux besoins. Par contre, il y a un autre point sur lequel nous allons être obligés de travailler. Nous allons le lancer sur le plan communautaire. C'est le plan local de publicité. Il n'y en a pas. Donc aujourd'hui, effectivement il y a un certain nombre de mobiliers urbains qui devraient disparaître. Je pense entre autres aux panneaux d'affichages et aux panneaux publicitaires. Pour cela, notre communauté de communes doit lancer le plan intercommunal de la publicité pour mettre en œuvre ce schéma de savoir ce que nous pouvons avoir comme panneaux à caractère d'informations et comme panneaux publicitaires. Voilà ça fait partie des choses que nous devons mettre en place. Parce que nous avons

aujourd'hui ce qu'on appelle des sucettes, je dirai d'un autre temps parce qu'elles sont toutes à néon, et je vous dirai même que certaines ne sont plus entretenues. Madame SANTACANA, vous avez levé la main.

Mme SANTACANA : Alors on parle peut-être pas de la même chose Monsieur BOUTARD, mais nous avons mis en place la TLPE à l'époque pour justement freiner la pollution publicitaire et éviter, en taxant plus les publicités, freiner les ardeurs de certains commerçants qui pouvaient afficher des choses pas très très jolies, surtout au niveau extérieur à la Boitardière notamment. Et ça a largement contribué à baisser la pollution visuelle publicitaire.

M. BOUTARD : Vous avez raison mais ça n'est pas la même chose. En fait, dans une ville qui a un secteur sauvegardé comme la nôtre, nous devons avoir un plan local de la publicité. C'est-à-dire que tout ce qui est à caractère de publicité dans des supports dans la ville sur la voie publique sont devenus interdits sauf si on met en place ce programme. On doit le mettre en place. Il faut que nous puissions continuer, et vous le savez comme moi, les fameuses sucettes ou les supports s'auto-financent par la publicité. Si demain on nous enlève la publicité, ça veut dire que toute l'information et le support sont à la charge de la ville.

Je vous donne un tout petit élément. Je me retourne vers Françoise THOMERE parce que c'est un dossier que l'on mène ensemble, c'est 3 500 euros une sucette par an minimum. On est sur des montants entre 3 000 et 4 500 euros la sucette, sur un territoire pour donner de l'information. Et puis on est passé à autre chose aujourd'hui que l'affichette papier, on est passé à du digital et à un certain nombre de choses. Mais là on doit avoir ce plan local de publicité et là Madame GUICHARD vous avez raison, on a du mobilier urbain qui aujourd'hui n'est plus autorisé. Mais si on l'enlève demain, on n'a plus d'informations. Donc il doit se mettre en place, on doit travailler et quand vous l'aurez voté ou pas, et bien nous pourrons mettre en place un programme d'informations et éventuellement de publicités dans notre secteur mais avec des modèles qui, vous le savez maintenant, on le voit dans beaucoup de villes, sont beaucoup plus discrets et beaucoup plus animés et surtout dont on détient le support c'est-à-dire on peut même donner de l'information d'urgence en cas de canicule, de crue, de phénomènes météorologiques importants comme les tempêtes ou les orages violents. Ça aura aussi cette vocation et c'est sur ce point-là qu'on travaille. Voilà. Ce qu'il ne faut pas c'est qu'on oublie de voter. Si vous n'avez pas d'autre question...Madame LAUNAY.

Mme LAUNAY : C'est pas une question, c'est une autre remarque. Parce que en fait je m'étonne qu'il n'y ait que cinq réalisations prévues. Est-ce que vous débutez ce projet timidement et que peut-être l'année prochaine ça va prendre plus d'ampleur ? Ou est-ce que ça correspond déjà à des demandes. Comment on peut comprendre ces cinq réalisations prévues ?

M. BOUTARD : On était parti sur dix dossiers par an en fonction de ce qui avait été fait, de l'antériorité de ce qui avait été fait sous les anciennes mandatures sur les projets. Je crois qu'à une période on est allé jusqu'à quinze projets. Beaucoup aurait déjà été fait. Là, on le commence au 1^{er} juin. Donc on a pris la moitié de ce qu'on avait projeté sur l'année. Parce que vous le savez comme moi, lorsqu'on a des projets de réfection de façade, le dossier ne se monte pas en quinze jours, il faut un petit peu de temps et je pense que si on arrive à répondre à l'objectif sur une première année, c'est-à-dire sur la reprise, ce sera déjà très bien. On verra aussi en fonction des dossiers déposés l'évolution. Et puis tout de même il y a un autre sujet. C'est un engagement budgétaire, qui coûte à la ville, on ne pourra pas non plus répondre à tous les besoins et toutes les envies, c'est pour ça que la commission fera des choix.

Mme LAUNAY : Ok. Mais c'est quand même sur la totalité de votre mandat ? Vous l'envisagez quand même pendant plusieurs années ? ça dépend des commandes ?

M. BOUTARD : Enfin Madame LAUNAY, je viens de vous répondre dans une de mes remarques. On verra en fonction de l'évolution et du besoin. S'il n'y a plus de dossier, on ne va pas signer une convention pour payer pour rien. Ça c'est clair. Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui je vais reposer la question. Par rapport à l'isolation des façades, comment ça va être pris en compte ? Par rapport à l'isolation thermique des bâtiments, parce que ça ça peut rajouter un gros surcoût et donc voilà est ce que ça rentre bien dans cette ligne-là ? Est-ce que ça a été étudié ?

M. BOUTARD : C'est un autre sujet Madame GUICHARD. Là nous sommes dans ce qu'on appelle la PTRE, la rénovation énergétique.

Mme GUICHARD : Oui mais peut-être quand les gens voudront rénover leur bâtiment et ça influera sur la façade, sur l'aspect physique de la façade, donc dans ce cas là...C'est pas le même dossier ?

M. BOUTARD : Ce n'est pas le même dossier. S'il y a une demande de soutien sur de l'isolation, c'est la Communauté de Communes qui porte ce dossier dans le cadre de la rénovation énergétique, dans le plan local de l'habitat. Nous y avons travaillé et nous aurons des propositions à faire puisque cette compétence est une compétence partagée avec quatre autres communautés de communes, avec des projets tels que Maison de l'Habitat, toutes ces questions-là qui sont d'ailleurs aussi des programmes soutenus par d'autres collectivités comme la Région et l'Etat. Sur ce que vous dites, il n'y a pas que l'isolation par l'extérieur. Quand on refait une façade, si on met de l'isolation c'est sûr qu'elle n'aura plus son caractère historique donc peut-être que l'architecte lui-même pourra proposer d'autres modes d'isolation par l'intérieur ou je ne sais pas, je ne suis pas un technicien. Mais en tout cas, il n'y a pas de lien entre cette convention et les sujets d'isolation. C'est un autre programme mais là communautaire. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : URBANISME

Convention Opération Façades

Afin de préserver et valoriser le patrimoine bâti du centre ancien, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, la Ville d'Amboise souhaite mettre en place une campagne d'aide au ravalement de façades par l'octroi de subventions aux particuliers.

En conjuguant plus-value du patrimoine privé et réhabilitation du centre ancien, les ravalements de façades contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain et valorisent l'image de la commune dans son ensemble.

Les objectifs de cette campagne sont :

- De conforter l'attractivité des centres-villes et villages par une mise en valeur globale du paysage urbain ;
- D'inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti de la Commune et ainsi de contribuer à la pérennisation du bâti ;

- De préserver et développer les savoir-faire des artisans en matière de techniques de restauration dites traditionnelles.

Dans ce cadre, la convention d'assistance technique pour l'animation sera confiée à SOLiHA37.

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement, Voirie, Bâtiments le 25 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De confier à SOLiHA37 l'assistance technique pour l'animation de l'opération Façades ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le règlement avec SOLiHA37

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 8. Toujours sur l'urbanisme avec la mise en place de la Commission Façades. Je laisse la parole à Jacqueline MOUSSET.

Mme MOUSSET : Donc la convention qui vient d'être votée avec SOLiHA37 définit qu'une Commission Municipale sera chargée d'étudier les demandes de subventions et de mettre en œuvre les décisions de la Commission.

Nous vous proposons que les membres de cette commission soient les membres de la Commission Urbanisme. Donc moi-même, Nathalie SUPPLY, Marc LÉONARD, Marie-France HUREAU, Sylvain GILLET, Alexis LAMOUREUX, Denis CHARBONNIER, Claude VERNE, Evelyne LAUNAY, Sandra GUICHARD. Et nous vous proposons d'ajouter Monsieur le Maire, membre de droit puisqu'il est membre de droit de toutes les commissions, ainsi que Monsieur Bernard PEGEOT en sa qualité d'Adjoint délégué au Patrimoine.

M. BOUTARD : Maintenant si dans les groupes, je pense aux deux groupes d'opposition, si vous souhaitez changer les noms, il n'y a pas de soucis. On n'est pas fermé à ce que vous adaptiez. Donc c'était Monsieur VERNE et Madame LAUNAY, vous maintenez ces deux noms ? Oui ? Très bien. Et Madame GUICHARD, vous maintenez votre nom ?

Prenez un micro, je ne vous entends pas. Vous savez à mon âge on commence à être dur de la feuille.

Les attributions de subventions seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme MOUSSET : Monsieur Fabien ROZWADOWSKI ?

Mme GUICHARD : Oui Fabien veut bien aller à ma place à cette commission.

Mme MOUSSET : C'est noté.

M. BOUTARD : Très bien, merci beaucoup. Donc...Oui Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : J'avais juste une remarque. Me semble-t-il, la Commission, ce n'est pas elle qui donnera les subventions, elle donnera juste un avis mais je pense que ça passera en Conseil Municipal ?

M. BOUTARD : Alors j'ai siégé dans cette commission et effectivement, comme vous le dites, mais la commission travaille sur tous les dossiers, elle y travaille dans le fond je me souviens de commissions qui pouvaient durer...

Mme GAUDRON : Oui mais c'est bien...

M. BOUTARD : Après c'est revoté en Conseil...

Mme GAUDRON : Parce que là je trouve que la façon dont c'est indiqué n'est pas tout à fait conforme, voilà.

M. BOUTARD : On se rangera à l'avis de la commission quand même j'espère Madame GAUDRON...

Mme GAUDRON : Oui mais si ce n'est que c'est pas la commission qui accorde les subventions. Voilà c'était juste ce point-là que je voulais soulever.

M. BOUTARD : Merci beaucoup, donc la liste je vous la relis :

1. Monsieur Thierry BOUTARD
2. Madame Jacqueline MOUSSET
3. Madame Nathalie SUPPLY
4. Monsieur Bernard PEGEOT
5. Monsieur Marc LÉONARD
6. Madame Marie-France HUREAU
7. Monsieur Sylvain GILLET
8. Monsieur Alexis LAMOUREUX
9. Monsieur Denis CHARBONNIER
10. Monsieur Claude VERNE
11. Madame Evelyne LAUNAY
12. Monsieur Fabien ROZWADOWSKI

Merci. Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : URBANISME

Mise en place de la Commission Façades

Dans la cadre de l'opération Façade, la convention avec SOLiHA37 définit qu'une Commission municipale sera chargée d'étudier les demandes de subventions et de mettre en œuvre les décisions de la Commission.

Les attributions de subventions seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé que cette commission soit constituée de :

13. Monsieur Thierry BOUTARD
14. Madame Jacqueline MOUSSET
15. Madame Nathalie SUPPLY
16. Monsieur Bernard PEGEOT

17. Monsieur Marc LÉONARD
18. Madame Marie-France HUREAU
19. Monsieur Sylvain GILLET
20. Monsieur Alexis LAMOUREUX
21. Monsieur Denis CHARBONNIER
22. Monsieur Claude VERNE
23. Madame Evelyne LAUNAY
24. Monsieur Fabien ROZWADOWSKI

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Urbanisme, Mobilité, Environnement, Voirie, Bâtiments le 25 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'accepter cette proposition.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Ressources Humaines, Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Amboise.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public. En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux.

Je vous évite tous les « Vu » pour vous dire que l'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée et pour vous proposer la création :

- 1 poste d'adjoint technique stagiaire,
- 1 poste d'ingénieur territorial titulaire,
- 1 poste d'adjoint administratif titulaire,
- 1 poste de technicien territorial titulaire.

Il vous est également proposé de supprimer :

- 1 poste de collaborateur de cabinet contractuel sur l'article 110 ;
- 1 poste d'ingénieur hors classe titulaire ;
- 1 poste d'emploi fonctionnel de directeur des services techniques ;
- 1 poste d'adjoint technique.

Y-a-t-il des questions ?

Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Oui alors concernant ce tableau des effectifs, c'est un peu le grand mercato avant l'heure. Il y a des transferts, il y a des sorties, il y a des départs. Plus sérieusement Monsieur le Maire, concernant le départ de Monsieur MARCHAL que nous apprenons aujourd'hui même si nous avons constaté son absence du dernier conseil je crois. Nous avons au demeurant de bons rapports avec lui, il était plutôt à l'écoute et disponible envers les élus de l'opposition également. Notre questionnement est de savoir s'il sera remplacé ici en mairie mais aussi à la Communauté de

Communes puisqu'il avait un poste à mi-temps de part et d'autre. Et concernant le transfert d'un agent de la Police Municipale vers les Services Techniques. Ça c'est important aussi. Au niveau de la Police Municipale, ce poste qui est vacant sera-t-il remplacé par un autre policier municipal ?

M. BOUTARD : Alors sur ces deux questions, le poste de Directeur de Cabinet du Maire et du Président de la Communauté de Communes, comme je vous l'indique, est supprimé. Il ne sera pas remplacé. Et la Ville d'Amboise n'aura plus de Directeur de Cabinet du Maire et la Communauté de Communes non plus. Vous m'avez rappelé d'ailleurs qu'en 2014 j'avais pris cet engagement lors des élections municipales. Et je vous l'avais d'ailleurs dit à l'époque et vous me l'avez rappelé lors des derniers conseils municipaux. Après le passage de Monsieur MARCHAL, nous nous sommes rendus compte, je me suis rendu compte puisque c'était mon Directeur de Cabinet, que la Ville d'Amboise n'avait pas besoin de Directeur de Cabinet et qu'il y avait une autre possibilité d'organisation. C'est mon choix, c'est un choix que le Maire fait puisque c'est lui qui le recrute, c'est son plus proche collaborateur. En tout cas, j'assume ce choix. Et Monsieur MARCHAL est parti bien sûr suivant les conditions réglementaires relatives au droit du travail.

Sur le poste, alors ce n'est pas le grand mercato, et vous ne pouvez pas être surprise, j'avais dit que je réorganiserai d'ailleurs les services de la ville, et tout cela va être mis en œuvre dans les semaines qui viennent.

Sur le poste de Policier Municipal, j'ai averti votre tête de liste quand il y a eu un petit souci avec le Chef de la Police Municipale. Souci qui a été réglé mais je l'ai démis de ses fonctions de chef de police. Un nouveau recrutement aura lieu. D'ailleurs vous pouvez vérifier le poste est ouvert dans le recrutement et je n'ai pas souhaité que le chef de police soit licencié. Il sera donc reclassé. Reclassé sur des questions qui nous tiennent à cœur, où je crois que nous en avons beaucoup parlé pendant la campagne électorale, des questions de sécurité, des questions de sureté, pas seulement de sécurité sur la voie publique, et des gestions de risques. Pour tout vous dire la gestion du risque va devenir de plus en plus importante, transversale et que nous devons mener. Des risques d'éboulement, des risques d'inondation, des risques liés à la canicule mais aussi les risques sanitaires. La gestion du risque, pour un certain nombre de mes collègues maires, quelque chose d'un peu lointain et qui est devenu aujourd'hui, dans notre vie, lié souvent au changement climatique, une réalité que nous devons traiter. Ces questions-là, j'ai demandé à cet agent, de pouvoir les porter au sein des services techniques. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ? Y-a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux :

- Vu la nomination stagiaire d'un adjoint technique contractuel au service de la voirie à la date du 1^{er} juillet 2021 ;
- Vu le recrutement par voie de mutation d'un directeur des services techniques adjoint sur le grade d'ingénieur territorial titulaire à la date du 1^{er} juin 2021 ;
- Vu le recrutement par voie de mutation d'un adjoint administratif titulaire au service des ressources humaines au mois de juillet 2021 ;
- Vu le départ du collaborateur de cabinet du Maire contractuel à la date du 6 mai 2021 ;
- Vu le départ par voie de mutation du directeur des services techniques de la Ville d'Amboise placé sur un emploi fonctionnel, à la date du 1^{er} juin 2021 ;
- Vu le changement de cadre d'emploi d'un agent de catégorie B, de la filière police municipale à la filière des techniciens territoriaux au mois de juin 2021 ;
- Vu la non titularisation et le départ d'un adjoint technique au service informatique à la date du 6 avril 2021 ;

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée en date du 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ❖ De créer au tableau des effectifs :
 - ♦ 1 poste d'adjoint technique stagiaire,
 - ♦ 1 poste d'ingénieur territorial titulaire,
 - ♦ 1 poste d'adjoint administratif titulaire,
 - ♦ 1 poste de technicien territorial titulaire,
- ❖ De supprimer au tableau des effectifs :
 - ♦ 1 poste de collaborateur de cabinet contractuel sur l'article 110 ;
 - ♦ 1 poste d'ingénieur hors classe titulaire ;
 - ♦ 1 poste d'emploi fonctionnel de directeur des services techniques ;
 - ♦ 1 poste d'adjoint technique.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 10, toujours sur les Ressources Humaines. Travail d'intérêt général et travail non rémunéré, qu'on appelle vulgairement les TIG ou les TNR.

Il est proposé que dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Ville d'Amboise développe l'accueil au sein des services municipaux des personnes condamnées par le Juge, à effectuer soit un travail d'intérêt général (TIG) soit un travail non rémunéré (TNR).

Il s'agit ainsi dans la logique d'une politique visant un développement de réponses éducatives et de réparation de la délinquance, de favoriser l'accueil de ces personnes suivies par le Service d'Insertion et de Probation de l'Indre et Loire (SPIP 37).

Le TIG ou le TNR est une peine alternative à l'emprisonnement sous forme de travail non rémunéré en fonction des textes en vigueur (actuellement de 20 heures à 400 heures), effectuée au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée par la juridiction de Tours.

L'employeur de ces personnes demeure le SPIP37 qui prend en charge les déclarations sociales obligatoires, ainsi que, le cas échéant, les déclarations d'accident de travail.

Ainsi le TIG et le TNR tendent vers trois objectifs :

- Sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la collectivité, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales professionnelles et matérielles.
- Favoriser l'insertion sociale notamment des plus jeunes par son caractère formateur.
- Impliquer la société civile à l'exécution de la peine.

Il est précisé que l'accueil de ces personnes se fera en concertation avec la Direction des Ressources Humaines de la Ville d'Amboise et en fonction de l'activité des services et en fonction du profil de la personne accueillie et de la disponibilité du personnel encadrant désigné à ce titre.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

Y-a-t-il des questions ? Madame Evelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Oui Monsieur le Maire mon propos est bien entendu de ne pas contester cet accueil, bien au contraire, c'est tout à fait favorable à la réinsertion et ça rentre dans le cadre d'une loi qui date de 1983 comme c'est indiqué en préambule. C'est également un engagement de la ville depuis de nombreux mandats, sous les anciennes équipes municipales donc nous sommes très satisfaits qu'il y ait une continuité. Par contre, ce qui est plus préoccupant, et vous avez déjà évoqué à plusieurs reprises la charge de travail des services et vous parliez à l'instant d'une grande réorganisation, donc ce qui est assez inquiétant ou tout du moins une question qu'on peut se poser, est-ce qu'il va y avoir la mise en place de vrais tuteurs qui auront le temps de s'occuper de ces personnes-là, de s'en occuper au quotidien et est-ce qu'on prend en compte le côté humain ? Est-ce qu'on va faire attention au personnel qui va s'occuper d'eux ? Et est-ce que c'est un projet qui a déjà fait étude dans les services en matière d'organisation ?

M. BOUTARD : Madame LAUNAY, vos questions me laisseraient presque sans voie. Vous imaginez bien que si nous accueillons des personnes qui sont condamnées à des travaux d'intérêts généraux, ils seront encadrés.

Mme LAUNAY : Je me préoccupe toujours de la personne, quelque soit le côté.

M. BOUTARD : Mais nous aussi. Que ce soit le condamné, que ce soit le service. Vous imaginez bien que je ne vais pas laisser une personne qui aurait eu un comportement violent vis-à-vis d'enfants ne sera pas mis sur le service Education. Ou alors il faudrait être un peu ...allez je m'évite le commentaire. Et puis de toute façon, tout ça est encadré. Nous avons eu un échange avec le procureur, qui d'ailleurs appelle les collectivités puisqu'il y a sur notre département 330 personnes

qui sont condamnées, et il n'y a qu'une vingtaine de créneaux ouverts sur le département d'Indre et Loire. Effectivement, nous sommes accompagnés et l'institution le SPIP 37 ne nous laisse pas les gens comme ça, il y a effectivement de l'encadrement. Ce qui me laisse un petit peu sans voie aussi, c'est que réorganisation ne veut pas dire bazar. C'est bien le contraire, la réorganisation des services...

Mme LAUNAY : Non pas du tout...

M. BOUTARD : Madame LAUNAY je termine. La réorganisation des services de notre ville est justement pour rendre la vie de nos personnels, et nous avons un échange avec les représentants du personnel tout à fait transparent, et c'est leur retour que de dire qu'ils ont la liberté de parole et qu'ils peuvent nous dire tout ce qu'ils veulent, de faire en sorte que notre ville se réorganise et se mette au l'ordre du jour du 21^{ème} siècle. J'ai parfois ironisé effectivement sur la pose des congés sur des fiches en carton, ce qui est une vérité. Sur l'organisation de nos services, c'est aussi, il y a des choses un peu lourdes et la réorganisation c'est aussi après plus de vingt ans d'un organigramme un peu figé, d'une méthode, c'était le choix de Christian GUYON et c'était son rôle en tant que Maire de le faire. Permettez-moi de mon côté, en prenant cette organisation administrative de la ville, avec les directeurs, de pouvoir réorganiser et moderniser notre Hôtel de Ville. L'accompagnement de ces personnes, qui ne sont pas des bandits de grands chemins, qui sont des personnes condamnées à des travaux d'intérêts généraux, il y a un intérêt pour chacun qu'ils puissent les faire sur un territoire proche d'où ils habitent. Je pense entre autres à ceux qui ont des travaux d'intérêts généraux liés à la conduite, où ils ne peuvent pas se déplacer. Nous en avons reçu quelques-uns déjà cette année. Les résultats sont toujours positifs. C'est-à-dire que la personne se sent un peu redevable de la collectivité parce qu'on lui a donné cette possibilité et il s'avère que le retour des services nous dit toujours « Et bien c'est quelqu'un qui a fait son boulot, qui a répondu à sa mission pour laquelle il était condamné » et tant mieux. Et c'est le rôle aussi de nos collectivités et d'une ville d'assumer cette mission à caractère, je dirai, sociétale. Dans un département comme le nôtre, la Ville d'Amboise n'est pas une petite commune. Elle doit aussi assumer ces choses. Et effectivement nous continuons cette action et nous allons la renforcer dans le cadre entre autres du CLSPD.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais donc mettre aux voix et vous demander d'autoriser la Ville d'Amboise à accueillir des personnes dans le cadre du dispositif TIG et TNR.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Travail d'Intérêt Général (TIG) et Travail non rémunéré (TNR)

Vu les articles L 2312-1 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-466 du 10 juin 1983 instituant le Travail d'Intérêt Général,

Vu la loi n° 99-515 du 23 juin 1999 créant le travail non rémunéré,

Vu la circulaire ministérielle du 26 septembre 2014,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en 1998 devenue obsolète,

Il est proposé que dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Ville d'Amboise développe l'accueil au sein des services municipaux des personnes condamnées par le Juge, à effectuer soit un travail d'intérêt général (TIG) soit un travail non rémunéré (TNR).

Il s'agit ainsi dans la logique d'une politique visant un développement de réponses éducatives et de réparation de la délinquance, de favoriser l'accueil de ces personnes suivies par le Service d'Insertion et de Probation de l'Indre et Loire (SPIP 37).

Le TIG ou le TNR est une peine alternative à l'emprisonnement sous forme de travail non rémunéré en fonction des textes en vigueur (actuellement de 20 heures à 400 heures), effectuée au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée par la juridiction de Tours.

L'employeur de ces personnes demeure le SPIP37 qui prend en charge les déclarations sociales obligatoires, ainsi que, le cas échéant, les déclarations d'accident de travail.

Ainsi le TIG et le TNR tendent vers trois objectifs :

- Sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la collectivité, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales professionnelles et matérielles.
- Favoriser l'insertion sociale notamment des plus jeunes par son caractère formateur.
- Impliquer la société civile à l'exécution de la peine.

Il est précisé que l'accueil de ces personnes se fera en concertation avec la Direction des Ressources Humaines de la Ville d'Amboise et en fonction de l'activité des services et en fonction du profil de la personne accueillie et de la disponibilité du personnel encadrant désigné à ce titre.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ♦ D'autoriser la Ville d'Amboise à accueillir des personnes dans le cadre du dispositif TIG et TNR.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 11. Prime élections et indemnités forfaitaires complémentaires pour les agents mobilisés les jours d'élections.

A l'occasion des élections présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes et référendums, il est proposé aux agents de récupérer leur temps de travail selon les règles en vigueur ou d'être rémunérés, sous la forme d'une prime élection.

La Ville d'Amboise versera une prime élection forfaitaire en lien avec les missions effectuées le dimanche des scrutins aux agents titulaires, stagiaires et contractuels.

Pour les agents hors catégorie A :

- 350 euros par scrutin :
 - o Pour les agents administratifs présents au bureau de vote centralisateur
 - o Pour le ou les agents techniques présents au bureau de vote centralisateur
- 100 euros par scrutin pour les agents administratifs présents le soir.
- 100 euros par scrutin pour les agents techniques intervenant les matins et soirs.

Pour les agents catégorie A (IFCE) :

La Ville d'Amboise versera une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections prévues par l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le montant de référence du calcul de cette indemnité sera celui de l'I.F.T.S. de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 3.9.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander de reconduire la prime élection en vigueur selon les modalités énoncées ci-dessus ; de valider le paiement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents hors catégorie A ; de valider le paiement de cette indemnité sur la base de l'I.F.T.S pour les agents de catégorie A.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Prime élections et indemnités forfaitaires complémentaires pour les agents mobilisés les jours d'élections

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002,

A l'occasion des élections présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes et référendums, il est proposé aux agents de récupérer leur temps de travail selon les règles en vigueur ou d'être rémunérés, sous la forme d'une prime élection.

La Ville d'Amboise versera une prime élection forfaitaire en lien avec les missions effectuées le dimanche des scrutins aux agents titulaires, stagiaires et contractuels.

Pour les agents hors catégorie A :

- 350 euros par scrutin :
 - o Pour les agents administratifs présents au bureau de vote centralisateur
 - o Pour le ou les agents techniques présents au bureau de vote centralisateur
- 100 euros par scrutin pour les agents administratifs présents le soir.
- 100 euros par scrutin pour les agents techniques intervenant les matins et soirs.

Pour les agents catégorie A (IFCE) :

La Ville d'Amboise versera une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections prévues par l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à

l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le montant de référence du calcul de cette indemnité sera celui de l'I.F.T.S. de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 3.9.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De reconduire la prime élection en vigueur selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- De valider le paiement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents hors catégorie A ;
- De valider le paiement de cette indemnité sur la base de l'I.F.T.S pour les agents de catégorie A.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Toujours sur les Ressources Humaines, pour les élections départementales, rémunération de la mise sous enveloppe.

A l'occasion des élections départementales, la Préfecture d'Indre-et-Loire a confié à la Ville d'Amboise, chef-lieu de canton et siège de la commission de propagande, et ce pour l'ensemble des communes du canton, la prestation de service relative à la réalisation :

- Du libellé des enveloppes,
- De la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote.

Cette prestation comprend la rémunération par la commune des personnels concernés.

La Préfecture d'Indre-et-Loire dédommage la collectivité en lui allouant, en application des dispositions de l'article L.242 du code électoral, une dotation calculée comme suit : 0.28€ par électeur inscrit jusqu'à 6 binômes de candidats, majorée de 0.04€ par électeur inscrit pour chaque liste supplémentaire, par tour de scrutin.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

Je vous annonce que cette mise sous enveloppe a déjà eu lieu et qu'elle a, pas bloqué, mais monopolisé quarante agents pendant trois soirées.

Y-a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question ou de remarque, je vais vous demander d'approuver la rémunération des personnels concernés selon les modalités citées ci-dessus.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Élections départementales : Rémunération de la mise sous enveloppe

A l'occasion des élections départementales, la Préfecture d'Indre-et-Loire a confié à la Ville d'Amboise, chef-lieu de canton et siège de la commission de propagande, et ce pour l'ensemble des communes du canton, la prestation de service relative à la réalisation :

- Du libellé des enveloppes,
- De la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote.

Cette prestation comprend la rémunération par la commune des personnels concernés.

La Préfecture d'Indre-et-Loire dédommage la collectivité en lui allouant, en application des dispositions de l'article L.242 du code électoral, une dotation calculée comme suit : 0.28€ par électeur inscrit jusqu'à 6 binômes de candidats, majorée de 0.04€ par électeur inscrit pour chaque liste supplémentaire, par tour de scrutin.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver la rémunération des personnels concernés selon les modalités citées ci-dessus.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 13. Politique de la Ville. Subventions du Contrat de Ville au titre de l'année 2021.

L'appel à projets 2021 du Contrat de Ville a été planifié du 14 janvier au 15 février 2021 sur la base, d'une part des priorités et programme d'actions type mentionné dans le contrat signé le 31 août 2015, et d'autre part, des priorités actualisées avec les partenaires dans l'avenant 2020-2022 à ce dernier (Protocole d'engagements réciproques et renforcés).

Vingt propositions d'actions ont été reçues.

Les actions doivent être positionnées sur l'un des piliers prioritaires du Contrat de Ville :

- Cohésion sociale (action et réussite éducative, parentalité et droits sociaux, culture et santé)
- Développement économique et accès à l'emploi,
- Habitat et cadre de vie.
- Valeurs de la République et citoyenneté (lien social et participation des habitants, promotion de la citoyenneté),

Dans le contexte sanitaire actuel, un accent a été mis sur l'alimentation, la nutrition (santé), l'accès aux droits et au numérique, et sur le soutien à la parentalité. Par ailleurs, il a été rappelé aux porteurs de projets que les quartiers prioritaires ne devaient pas être des îlots dans la ville. Les habitants doivent pouvoir accéder et être acteurs dans les manifestations organisées sur la commune.

L'enveloppe budgétaire 2021 allouée aux subventions du Contrat de Ville s'élève à 63 000 €. Le montant des demandes s'élève à 87 100 €

Au vu de ces éléments et après lecture et analyse des différentes propositions d'actions par les partenaires du Contrat de Ville lors du comité technique du 1^{er} avril 2021, puis par une présentation de ces subventions en commission le 21 avril 2021,

Il est proposé d'attribuer les premières subventions, pour un total d'aides de 42 000 €.

OPERATEUR	AXE PRIORITAIRE	INTITULÉ DE L'ACTION	PROPOSITIONS 2021
ADPEP37 (Ludobus)	Cohésion sociale	<i>Cohésion sociale par la médiation du jeu - Ludobus</i>	1 500 €
AFFIC CRIA 37	Cohésion sociale	<i>Coordination des actions de formation linguistique et Actions Educatives Familiales (AEF)</i>	2 000 €
APAJH 37	Cohésion sociale	<i>Familles en crise - Soutien aux familles</i>	2 500 €
ASHAJ	Cohésion sociale	<i>L'ASHAJ : un facilitateur du lien social</i>	5 000 €
ASS PRO SANTE	Cohésion sociale	<i>Permanence d'écoute en zone rurale - PAEJ</i>	3 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE (Pep'It Lab)	Cohésion sociale	<i>"Le numérique pour tous" : ateliers d'apprentissage pour faciliter l'appropriation des services numériques par les habitants sur les QPV d'Amboise</i>	2 400 €
CREPI	Emploi et développement économique	<i>Rallye pour l'orientation</i>	6 000 €
CULTURES DU CŒUR	Valeurs de la République et citoyenneté	<i>Accès à tout support culturel, sportif ou de loisirs comme outil d'inclusion sociale et professionnelle pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville d'Amboise.</i>	2 000 €
DYNASSO PLUS	Valeurs de la République et citoyenneté	<i>Radio Active</i>	2 000 €
INDESTAR	Cohésion sociale	<i>Education média et enseignement radiophonique appliqué</i>	1 800 €
LIVRE PASSERELLE	Cohésion sociale	<i>Actions Livre Passerelle sur les quartiers prioritaires de la Ville d'Amboise</i>	2 000 €
PLANNING FAMILIAL	Cohésion sociale	<i>Favoriser l'accès aux droits, la citoyenneté et la santé des habitants des quartiers en prenant en compte les conditions particulières des femmes</i>	800 €
OBJECTIF	Emploi et développement économique	<i>Travailler pour son cadre de vie (chantier)</i>	9 000 €
UNIS CITES	Valeurs de la République et citoyenneté	<i>Kiosque d'information et d'orientation vers le Service civique</i>	2 000 €
TOTAL			42 000 €

D'autres subventions seront présentées lors du Conseil municipal du 30 juin 2021 (les demandes du Centre Charles Péguy sont en instruction).

Deux propositions d'action n'ont pas été retenues :

- La Charpente - « histoires vraies du Val d'Amboise » : cette action menée sur le territoire de la CCVA, relève plutôt du droit commun.
- Unis-cités – « Soutenir les habitants du quartier de La Verrerie à s'approprier les outils numériques » : cette proposition relève également davantage du droit commun de la CCVA qui a déjà une convention avec cette association sur ce type d'intervention.

Il est rappelé que des crédits sont également prévus au budget primitif afin de financer d'éventuelles prestations de service dans le cadre de l'organisation de chantiers d'insertion (s'ils se déroulent sur la domanialité de la ville) dans la programmation des actions. De tels chantiers sont à nouveau prévus cette année via l'association Objectif avec son action intitulée « travailler pour son cadre de vie ».

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 5201.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Sociales le 21 avril 2021.

Y-a-t-il des questions ? Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Bien. Pour ce type de présentation, de délibération, c'est un peu ennuyeux de pas avoir l'ensemble des projets. J'y reviendrai. J'ai du coup regardé quelles étaient les nouvelles propositions puis aussi évidemment les absents. Il y a un peu des partenaires historiques de la ville sur ce contrat de ville et j'ai regardé de plus près. Donc on voit des nouveaux. L'APAJH 37, voilà. On voit aussi dans les nouveaux candidats Le CREPI. D'ailleurs je me suis interrogée alors évidemment, il n'y a pas de, il n'y a aucun commentaire donc je ne sais pas de quoi il s'agit. On parle d'un rallye pour l'orientation avec une subvention de 6 000 euros ce qui est quand même une somme importante qui mériterait d'avoir quand même quelques éclaircissements. Je ne sais pas si ça va être possible. Je suis particulièrement attentive à ces sujets-là, vous le savez je suis Vice-présidente de la Région, en charge de la formation et de l'orientation, donc voilà et je n'ai pas connaissance de ce projet donc ça peut aussi être intéressant de travailler avec les services de la Région et du Service Public Régional d'Orientation.

Alors parmi les absents, il y a BGE donc je voulais savoir quelle était la raison de l'absence dans cette délibération, qui est lui aussi un partenaire historique de la ville, qui travaille plus sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des créateurs d'activité. Donc je trouvais ça intéressant comme démarche de pouvoir accompagner les personnes qui veulent créer leur entreprise. Donc voilà je voulais avoir quelques explications.

Des regrets aussi je le disais en préambule de ne pas avoir l'ensemble des dossiers. Et notamment le Centre Social Charles Peguy qui est aussi un partenaire important des actions dans le cadre de la Politique de la Ville. C'est préjudiciable pour le centre social. Pourquoi ce délai ? Donc je voulais avoir aussi quelques explications.

Tout délai est préjudiciable à une association, évidemment puisque c'est des moyens dont elle a besoin pour pouvoir vivre et le centre social vous savez c'est vingt salariés évidemment c'est des charges qui sont lourdes et évidemment je pense qu'ils attendent avec impatience les réponses et j'espère positives à leurs demandes.

M. BOUTARD : Merci Madame GAUDRON. Et je pense que si nous vous envoyions l'ensemble des dossiers Madame GAUDRON, faudrait venir à nos Conseils Municipaux avec des brouettes. Vous savez comme moi, vous avez été Adjointe en charge de la Politique de la Ville, que tous les dossiers de proposition d'actions puisque là ce sont des appels à projets, ne confondons pas on est sur des appels à projets, donc les associations déposent leurs projets si elles le veulent. Après si certaines sont absentes, c'est qu'elles n'ont pas déposé de projet. Ou c'est que sur un certain nombre d'axes, nous n'avons pas souhaité donner suite. Ça peut être aussi cette vocation-là. Et nous n'avons pas d'obligation de prendre toutes les actions. On peut mettre des priorités. Je vous dirai que là sur la Politique de la Ville, beaucoup de choses doivent changer sur le Contrat de Ville.

Nous avons eu le diagnostic à mi-parcours. Et nous n'avons pas eu la méthode édulcorée qui nous avait été rendue mais la méthode générale, le bilan général. Je dois vous dire que j'ai été très septique quand j'ai lu ce bilan à mi-parcours. Problème de gouvernance, problème de portabilité des projets, problème de cohérence. Je ne vais pas aller plus loin. Mais moi je me suis engagé, et vous l'aurez, à avoir le compte-rendu annuel de la Politique de la Ville. Nous n'avons pas encore reçu tous les retours des fiches-projets de l'année passée. Donc ça il y aura un rapport annuel qui sera distribué à l'ensemble des élus et qui j'espère pour l'année prochaine, et là c'est un peu compliqué en plus avec la Covid parce qu'il y a un certain nombre d'actions qui n'ont pas pu être faites, qui ont dû être reportées, d'avoir le retour de toutes les fiches-actions.

Il y a des partenaires historiques comme vous le disiez. Oui il se sont ancrés dans la ville, certains projets, on les regardera tant sur le Contrat de Ville que sur le CLSPD, d'avoir les bilans c'est-à-dire est-ce qu'on a bien utilisé la subvention ? Est-ce qu'on a bien mené l'action ?

Pendant des années, et vous le savez, j'ai demandé à ce qu'il y ait ces bilans d'actions qu'on peut appeler vulgairement évaluation des politiques publiques. Dans notre dernier COPIL du Contrat de Ville, l'ensemble des partenaires a rappelé qu'il était utile d'avoir cette évaluation des politiques publiques pour voir si l'action menée est arrivée à son terme, à quoi elle a servi. Parce qu'un Contrat de Ville, comme vous le savez, ce n'est pas une distribution de subventions comme ça pour se donner bonne conscience. Il doit y avoir du résultat sur l'action. Peut-être aussi engager des formations dans certaines associations, engager des accompagnements et avoir une vue plus transversale et je vous l'ai déjà dit et ce sera sans doute effectif au 1^{er} janvier mais avoir une cohérence entre notre politique sociale ville et notre contrat de ville sur les deux quartiers prioritaires.

C'est-à-dire que quand on fait trop d'actions sur des quartiers prioritaires, on donne le sentiment à ces quartiers qu'ils ne sont plus partie intégrante de la ville ou qu'ils sont traités différemment. Faut faire avec beaucoup plus de subtilité et vous le savez aussi bien que moi puisque c'est un dossier que vous connaissez bien. Mais en tout cas pour nous il est important que ces actions puissent émettre des effets. Donc le rapport annuel vous sera remis sur table ainsi que celui du CLSPD où d'ailleurs la plénière s'est réunie il y a une semaine et quelques jours.

Sur le centre social, encore une fois je le dis très clairement, l'étude du dossier ce n'est pas qu'on ne va rien donner. La preuve il est dit que les attributions sur le centre social, où là aussi on a sans doute à clarifier un certain nombre de points, sur qui mène les projets de politique de la ville et du contrat de ville. Je vous l'ai dit et je l'ai dit devant la ministre quand elle est venue en visite officielle. La ville décidera des axes de politique sociale qui se mèneront à Amboise. Et il ne faut pas penser qu'en subventionnant une association on lui délègue notre politique sociale. Donc là-dessus il y a à réaffirmer avec un certain nombre de partenaires et ce n'est pas que le centre social quels sont nos axes de politique. Vous verrez tout à l'heure, il y aura une délibération et c'est une première à Amboise, d'un diagnostic social sur notre territoire avec le Conseil Départemental dont je rappelle que 60% de son budget finance de la politique sociale et qu'il est aussi partenaire du Contrat de Ville. Donc tout ça est en train de prendre forme. Et sans doute de réorienter, et on l'a vu avec certaines associations qui ont été subventionnées, de ne pas avoir de retour c'est frustrant. Et je pense que ça ne fait en rien avancer les associations elles-mêmes pour réorienter sur l'année d'après. C'est pour ça qu'il faut qu'on le mène. Mais en tout cas le centre social sera traité comme il se doit je vous le dis très clairement, ce n'est pas un ennemi de l'Hôtel de Ville d'Amboise et il doit travailler, et nous travaillons avec le centre social sur des objectifs précis. Et nous devons travailler ensemble. C'est-à-dire de façon beaucoup plus transversale.

Ce qui m'a beaucoup surpris, je ne vais pas vous le cacher, c'est que les partenaires se parlent autour d'une table. Enfin il faut qu'ils se parlent autour d'une table.

Voilà. Y-a-t-il d'autres questions ? Oui Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : En fait vous ne répondez pas tout à fait à mes questions, bon j'ai l'habitude mais néanmoins je vais me permettre de les reformuler parce que dans l'intitulé de la délibération, il est fait état d'actions qui n'ont pas été retenues. Donc la BGE n'est pas dedans. Et c'est pour ça...

M. BOUTARD : Ils n'ont pas déposé de dossier Madame.

Mme GAUDRON : Et bien si en fait. Justement. J'étais très très surprise donc j'ai appelé la Présidente qui m'a confirmé avoir déposé un dossier. Voilà. Donc cette réponse là n'est pas, n'est pas...après vous avez fait un choix, peut-être de l'exclure, mais c'est pas indiqué comme ceci. Voilà.

M. BOUTARD : Madame GAUDRON, vous avez une drôle de vision de la politique de la ville. On n'exclut pas les associations, on se fixe des objectifs par rapport à des demandes.

Mme GAUDRON : Mais peu importe de toute façon, mais assumez-le.

M. BOUTARD : Mais je l'assume.

Mme GAUDRON : Si ce dossier n'a pas été retenu, ça doit être indiqué comme cela, ce qui n'est pas le cas.

M. BOUTARD : En tout cas, moi je n'ai pas vu de demande et il y avait des réserves sur les actions à mener en 2020.

Mme GAUDRON : Ah bah peut-être mais c'est pas ainsi que c'est noté. C'est pour ça que je me suis permis d'appeler la Présidente pour savoir si un dossier avait bien été déposé ou pas.

M. BOUTARD : Vous savez Madame GAUDRON, vous pouvez aussi appeler les services de la ville. Et vous pouvez consulter les dossiers auprès du service de la politique de la ville. Puisque les membres d'un Conseil Municipal sont là pour travailler dans l'intérêt de la ville et non pas pour mettre des ...entre l'association et la ville elle-même. Je tiens à vous le dire, si j'avais mené ce genre d'action sous la mandature précédente, je pense que vous vous seriez fâchée et vous auriez eu raison. Madame GUICHARD.

Mme GAUDRON : Je n'ai pas terminé excusez-moi.

M. BOUTARD : Madame GUICHARD. Elle a demandé la parole trois fois déjà.

Mme GAUDRON : J'ai pas terminé. Je reprendrai la parole.

M. BOUTARD : Mais vous êtes déjà beaucoup intervenue. C'est moi qui mène les débats.

Mme GAUDRON : Oui mais je réinterviendrai tout à l'heure.

Mme GUICHARD : Oui alors deux points. Premier point peut-être, vous avez expliqué là dans le texte qu'il y avait d'autres enveloppes, d'autres enveloppes budgétaires mais quoi qu'il en soit, les demandes représentent 87 000 euros ou 82 000 euros pour un budget prévisionnel inscrit de 63 000 euros. Voilà on se demandait si c'était pas un peu juste d'avoir inscrit 63 000 euros. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est en effet je pense que la Politique de la Ville doit avoir plus d'impact sur les quartiers prioritaires. Par rapport aux témoignages qu'on a pu avoir des gens qui habitent soit Malétrenne soit La Verrerie, leur quartier ne change pas depuis trop longtemps et voilà. Les

enfants ne savent pas très bien, pas assez bien s'occuper en particulier les enfants au-delà de 11 ans, et donc en effet on pense que c'est primordial aujourd'hui de bien s'occuper de ces quartiers et de travailler avec les habitants et de le faire avec eux. Voilà ce que nous voulions ajouter et par la suite il va y avoir un diagnostic social qui va conduire à ça nous l'espérons.

M. BOUTARD : Madame GUICHARD, je tiens à vous rappeler que cette somme de 63 000 euros sont aussi des sommes allouées par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville. C'est-à-dire que ce n'est pas que la ville qui paye et d'ailleurs le Comité de Pilotage décide en concertation avec l'Etat des attributions. Je tiens à rappeler que les montants de subvention ne sont pas alloués in vitam aeternam. Ce n'est pas parce qu'on a une subvention une année qu'elle va être là pour cinq ans, dix ans ou vingt ans. Evaluons les actions, on voit si c'est utile. Vous le disiez sur l'accompagnement des familles. Nous, nous avons une vision plus large que les quartiers prioritaires. On se dit il y a des actions qui sont menées dans les quartiers prioritaires, allez je vais le dire, programme de réussite éducative. Vous pensez que ce n'est lié qu'aux quartiers prioritaires la réussite éducative, franchement, moi je ne le crois pas. Quand un enfant est en difficulté dans le quartier du Bout des Ponts, est-ce que nous pouvons mettre en place le programme de réussite éducative ? Non. Et bien nous réfléchissons à l'étendre sur l'entièreté de la ville. Parce que si cette réussite éducative est un des piliers de la république, pour qu'un enfant puisse se défendre un jour parce qu'il aura le savoir, vous savez que c'est l'innocence qui rend vulnérable, on ne va pas faire un cours de philo ce soir, mais en tout cas sur ce genre d'action, je suis tout à fait d'accord à ce qu'on l'étende à l'entièreté des amboisiens. Et ça n'est pas forcément lié à un statut social, à un revenu ou quoi que ce soit, un enfant qui est en échec scolaire, qui a besoin d'un accompagnement, qui serait violenté au domicile et qui a besoin de mettre en place quelque chose avec la PMI, avec d'autres partenaires, il faut que nous puissions le faire.

Je dois vous dire Madame GUICHARD que sur ce sujet-là, il y a tout à organiser. Il y a beaucoup de choses à organiser sur les alertes, il y a un travail que Monsieur BOUCHEKIOUA mène avec l'Education Nationale et avec les Directeurs d'Ecole. Je salue d'ailleurs ce travail qui est un travail lourd sur les préventions des violences qui peuvent se passer d'ailleurs à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école donc la Politique de la Ville et ses subventions seront adaptées année après année c'est pour ça que c'est une première d'avoir un rapport annuel et un bilan des actions qui ont été menées, ce qui permet d'évaluer pour les années qui suivent si on continue ou si on ne continue pas en tout cas, j'ai eu confirmation qu'il n'y avait pas de demande. J'appellerai moi-même la présidente si elle veut déposer un dossier. En tout cas, je vous le confirme les actions qui avaient été menées en 2020 n'avaient pas donné satisfaction.

Y-a-t-il d'autres questions ? Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Oui parce que vous reprenez de ce bilan et de ses évaluations dans le cadre de la Politique de la Ville. Alors vous parlez de ce bilan qui a été fait, qui a été d'ailleurs présenté en Conseil Municipal et qui est un bilan mi-parcours. Bon je pense que vous savez très bien que ces questions de gouvernance sont très complexes. Je me souviens des réunions où j'étais seule accompagnée de Pascal SALVAUDON et en face de nous nous avions vingt représentants de diverses institutions. C'est vrai que la gouvernance c'est très compliqué. On a essayé de rationaliser les choses, on a essayé de faire en sorte que les gens travaillent ensemble, c'était d'ailleurs un des critères d'attribution des aides que nous faisions. C'était leur collaboration entre eux et justement d'éviter cet éparpillement qui était un problème que nous avons identifié. Voilà. Alors c'est sûr que c'est un sujet qui est compliqué parce qu'en fait, à chaque fois que l'Etat identifie une difficulté, il le met souvent dans les Politiques de la Ville, et on finit par avoir un empilement de, on peut même parler peut-être des fois d'un peu d'injonctions pour qu'on puisse accompagner ces actions. Alors évidemment à la fin ça devient extrêmement compliqué. Et le travail que nous avons mené, alors vous avez bon dos de dire que tout ce qu'on a pu faire c'était nul et ça me revient tellement souvent dans les oreilles que ça devient un peu caricatural. On a justement fait un point avec l'ensemble des

partenaires pour que justement ils arrêtent d'être dans cet éparpillement et de se recentrer sur un certain nombre d'actions. Alors après vous ferez vos choix mais on en parlera au moment venu. Pour l'instant en tout cas je ne vois pas...

M. BOUTARD : Posez votre question Madame GAUDRON, je vous en prie.

Mme GAUDRON : C'est pas une question, je réponds à l'interpellation que vous menez en parlant du bilan.

M. BOUTARD : Allons au fait parce que là je ne sais pas où on en est mais on patauge là.

Mme GAUDRON : Non non on ne patauge pas du tout. Ça vous ennue, ça vous dérange mais c'est un dossier...

M. BOUTARD : Terminez votre intervention je vous en prie. On a encore plein d'autres délibérations, vous êtes déjà beaucoup intervenue. Et je tiens à rappeler que si vous ne le savez pas il y a un règlement intérieur que vous devriez peut-être relire sur la tenue des débats. Donc terminez je vous en prie Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Tout ça pour dire que vous n'avez pas complètement répondu à mes questions mais (rire) mais je peux peut-être reformuler encore mais peut-être nous aurons les réponses un jour, peut-être Monsieur PRIEUR pourra me les apporter ultérieurement, je voulais savoir quel était ce projet porté par LE CREPI. Et vérifions aussi que BGE, comme vous le dites, n'a pas déposé de dossier.

M. BOUTARD : Vous savez ce qui est nul ?

Mme GAUDRON : Nous nous abstiendrons sur ce dossier au regard de ces non-réponses.

M. BOUTARD : Très bien. Vous savez ce qui est nul ? Bah c'est de colporter des trucs aussi nuls. Parce que chère Madame, je n'ai jamais dit que ce que vous aviez mené était nul. Par contre, vous, vous colportez beaucoup de choses, vous les écrivez même dans des papiers scandaleux distribués dans les boîtes aux lettres, mais ça c'est tout aussi nul. Que voulez-vous ? Chacun sa nullité. Je ne ferai pas de concours avec vous.

En ce qui concerne LE CREPI, vous connaissez cette association qui travaille sur l'entièreté de l'Indre et Loire mais ne travaillait pas avec la Ville d'Amboise. C'est l'insertion par le travail. Ce parcours est un projet, vous pourrez venir au Service Politique de la Ville, parce que je ne connais pas tous les projets qui ont été déposés par cœur et comme vous le disiez, c'est Monsieur PRIEUR qui mène la Politique de la Ville, et là ce qui est encore moins nul c'est que lui aussi mène les Politiques Sociales, c'est-à-dire que nous menons tout ce qui draine le Sanitaire et Social ensemble et non pas de façon divisée. Donc Madame GAUDRON, je vous invite en mairie à venir voir ce dossier. Mais en tout cas, mais vous savez quelle est l'action du CREPI, sur l'insertion par le travail, sur le parcours et sur ce rallye.

En ce qui concerne les conventions avec le Conseil Régional, je pense que la période n'est pas très propice à ce qu'il y ait des conventions signées avec les Régions étant donné la période électorale. Voilà. Je pense avoir répondu à toutes les questions, maintenant je sais que vous ne serez pas entièrement satisfaite de mes réponses, en tout cas l'objectif et le seul objectif que nous nous donnons c'est d'accompagner au mieux, quitte à ne pas subventionner toujours les mêmes associations, mais d'accompagner au mieux dans les besoins, nos habitants de ces quartiers et je le répète de l'entièreté de notre ville d'Amboise. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 9 voix. Le reste est pour, je vous remercie mes chers collègues.

DÉLIBÉRATION

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Subventions du Contrat de Ville au titre de l'année 2021

L'appel à projets 2021 du Contrat de Ville a été planifié du 14 janvier au 15 février 2021 sur la base, d'une part des priorités et programme d'actions type mentionné dans le contrat signé le 31 août 2015, et d'autre part, des priorités actualisées avec les partenaires dans l'avenant 2020-2022 à ce dernier (Protocole d'engagements réciproques et renforcés).

20 propositions d'actions ont été reçues.

Les actions doivent être positionnées sur l'un des piliers prioritaires du Contrat de Ville :

- Cohésion sociale (action et réussite éducative, parentalité et droits sociaux, culture et santé)
- Développement économique et accès à l'emploi,
- Habitat et cadre de vie.
- Valeurs de la République et citoyenneté (lien social et participation des habitants, promotion de la citoyenneté),

Dans le contexte sanitaire actuel, un accent a été mis sur l'alimentation, la nutrition (santé), l'accès aux droits et au numérique, et sur le soutien à la parentalité. Par ailleurs, il a été rappelé aux porteurs de projets que les quartiers prioritaires ne devaient pas être des îlots dans la ville. Les habitants doivent pouvoir accéder et être acteurs dans les manifestations organisées sur la commune.

L'enveloppe budgétaire 2021 allouée aux subventions du Contrat de Ville s'élève à 63 000 €. Le montant des demandes s'élève à 87 100 €

Au vu de ces éléments et après lecture et analyse des différentes propositions d'actions par les partenaires du Contrat de Ville lors du comité technique du 1^{er} avril 2021, puis par une présentation de ces subventions en commission le 21 avril 2021,

Il est proposé d'attribuer les premières subventions, pour un total d'aides de 42 000 €.

OPERATEUR	AXE PRIORITAIRE	INTITULÉ DE L'ACTION	PROPOSITIONS 2021
ADPEP37 (Ludobus)	Cohésion sociale	<i>Cohésion sociale par la médiation du jeu - Ludobus</i>	1 500 €
AFFIC CRIA 37	Cohésion sociale	<i>Coordination des actions de formation linguistique et Actions Educatives Familiales (AEF)</i>	2 000 €
APAJH 37	Cohésion sociale	<i>Familles en crise - Soutien aux familles</i>	2 500 €
ASHAJ	Cohésion sociale	<i>L'ASHAJ : un facilitateur du lien social</i>	5 000 €
ASS PRO SANTE	Cohésion sociale	<i>Permanence d'écoute en zone rurale - PAEJ</i>	3 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE (Pep'It Lab)	Cohésion sociale	<i>"Le numérique pour tous" : ateliers d'apprentissage pour faciliter l'appropriation des services numériques par les habitants sur les QPV d'Amboise</i>	2 400 €
CREPI	Emploi et développement économique	<i>Rallye pour l'orientation</i>	6 000 €

CULTURES DU CŒUR	Valeurs de la République et citoyenneté	Accès à tout support culturel, sportif ou de loisirs comme outil d'inclusion sociale et professionnelle pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville d'Amboise.	2 000 €
DYNASSO PLUS	Valeurs de la République et citoyenneté	Radio Active	2 000 €
INDESTAR	Cohésion sociale	Education média et enseignement radiophonique appliqué	1 800 €
LIVRE PASSERELLE	Cohésion sociale	Actions Livre Passerelle sur les quartiers prioritaires de la Ville d'Amboise	2 000 €
PLANNING FAMILIAL	Cohésion sociale	Favoriser l'accès aux droits, la citoyenneté et la santé des habitants des quartiers en prenant en compte les conditions particulières des femmes	800 €
OBJECTIF	Emploi et développement économique	Travailler pour son cadre de vie (chantier)	9 000 €
UNIS CITES	Valeurs de la République et citoyenneté	Kiosque d'information et d'orientation vers le Service civique	2 000 €
TOTAL			42 000 €

D'autres subventions seront présentées lors du Conseil municipal du 30 juin 2021 (les demandes du Centre Charles Péguy sont en instruction). Deux propositions d'action n'ont pas été retenues :

- La Charpente - « histoires vraies du Val d'Amboise » : cette action menée sur le territoire de la CCVA, relève plutôt du droit commun.
- Unis-cités – « Soutenir les habitants du quartier de La Verrerie à s'approprier les outils numériques » : cette proposition relève également davantage du droit commun de la CCVA qui a déjà une convention avec cette association sur ce type d'intervention.

Il est rappelé que des crédits sont également prévus au budget primitif afin de financer d'éventuelles prestations de service dans le cadre de l'organisation de chantiers d'insertion (s'ils se déroulent sur la domanialité de la ville) dans la programmation des actions. De tels chantiers sont à nouveau prévus cette année via l'association Objectif avec son action intitulée « travailler pour son cadre de vie ».

Ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2021 - article 6574 fonction 5201.

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Affaires Sociales le 21 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ D'approuver ces propositions de subventions.

POUR : 24

CONTRE :

ABSTENTION : 9 (M. RAVIER, Mme SANTACANA, M. LEVEAU, Mme LAUNAY, M. VERNE, Mme GAUDRON, Mme GUICHARD, Mme BECHET, M. ROZWADOWSKI)

M. BOUTARD : Délibération numéro 14, toujours les affaires sociales, Convention d'expérimentation partenariale pour la réalisation d'un diagnostic social sur le territoire du Val d'Amboise.

Considérant que le Département d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise, la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la CAF ont constaté la nécessité de contractualiser afin d'élaborer un diagnostic social partagé de leur territoire d'intervention,

Considérant que, comme mentionné dans le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, ces derniers doivent réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de leur ressort au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cette analyse, habituellement menée avec l'appui du service Politique Sociale / Politique de la Ville en mairie, est fondée sur un diagnostic sociodémographique partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Considérant que le Conseil Départemental souhaite également mener une analyse des besoins sociaux sur le territoire, et que la CAF Touraine est actuellement dans une démarche de Convention Territoriale Globale sur le territoire de la CCVA, il a semblé naturel d'associer les différentes parties pour mener un diagnostic commun sur le périmètre de la Communauté de Communes,

Comme indiqué dans la convention jointe à cette délibération, cette démarche comprendra dans un premier temps :

- La mise en commun et analyse de données statistiques,
- L'animation d'ateliers associant les partenaires institutionnels, associatifs et les habitants du territoire.

Dans un second temps et après évaluation, ce projet pourra servir d'expérimentation, dans le but d'engager, sur la base du diagnostic, la réflexion sur la structuration d'une politique cohérente et partagée de développement social local notamment par la structuration du premier accueil social inconditionnel, et pour le compte du Département, de déployer la démarche sur l'ensemble du territoire départemental. Cette deuxième phase fera l'objet d'un nouveau conventionnement.

L'avis de la Commission des Affaires Sociales a été sollicité par voie dématérialisée le 06 mai 2021.

Y-a-t-il des questions ? Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Bien, effectivement vous l'avez rappelé le diagnostic social est une obligation et d'ailleurs depuis des années cette analyse des besoins sociaux était présentée en Conseil Municipal donc là vous nous proposez une convention pour expérimenter une nouvelle façon d'approcher ces besoins sociaux et notamment d'avoir un regard avec un périmètre plus large donc je pense qu'effectivement c'est intéressant. C'est vrai que du coup, bon une convention, on expérimente. Après cette expérimentation, on repassera une convention pour voir comment nous allons faire. Tout ça me semble prendre beaucoup beaucoup de temps, beaucoup de temps par rapport à des à des situations qui sont des situations d'urgences sociales, on le sait, vous avez, tout comme moi je pense, vu un certain nombre de situations se dégrader notamment en raison de la crise sanitaire qui a beaucoup impacté un certain nombre de familles dans leurs, dans les baisses de revenus, des solutions, des situations qui ont été dramatiques et c'est vrai que moi je reste un peu sur ma faim sur cette délibération dont on peut comprendre toute la pertinence et qui me semble un peu décalée par rapport à l'urgence sociale actuelle donc on peut comprendre cette démarche d'expérimentation mais j'attends aussi et on en reparlera je pense dans le débat budgétaire qu'on pourra avoir encore

des signes plus forts sur des engagements en direction de nos concitoyens qui sont en grande difficulté. D'ailleurs j'y reviendrai quand on parlera du Compte Administratif.

Alors il y a aussi une chose sur laquelle j'aimerais avoir des précisions puisqu'il est évoqué l'évaluation mais je pense que nous sommes les uns et les autres extrêmement attentifs à ces évaluations des politiques publiques. Le dire c'est une chose, pouvoir le faire c'est pas si simple et j'aimerais bien avoir justement quelques informations sur la méthodologie partagée, quelle est cette méthodologie qui va être conduite pour cette expérimentation et les indicateurs qui vont être choisis. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Madame GAUDRON, je crois que vous mélangez deux choses effectives. Pour la première fois, la Ville d'Amboise et le Val d'Amboise vont conventionner avec le Conseil Départemental qui porte, comme je le disais tout à l'heure 60% de son budget sur l'action sociale. Comment notre ville, comment notre Communauté de Communes n'ont-elles pas, depuis tant d'années, conventionnées avec le Département dans le cadre des plans, Plan autonomie, Plan protection de l'enfance, sur lesquels il y a des crédits fléchés par le Département qui n'arrivent jamais sur notre territoire. Pour la première fois, et nous allons être un territoire expérimental d'un diagnostic commun avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le Conseil Départemental qui vote ces politiques à travers, entre autres la Maison Familiale des Solidarités, avec laquelle nous avons renoué un contact des plus courtois. Puisqu'il n'y en avait plus. C'est vrai que les majorités changeant, les administrations sont sans doute devenues mauvaises. Mais en aucun cas le Département, la Communauté de Communes, parce que les enjeux entre autres liés à la personne âgée et la petite enfance dépassent la Ville d'Amboise. Donc ce diagnostic n'est pas un barrage à l'action et là, vous faites une confusion c'est pas la ville, mais je crois que c'est toute la vocation du Centre Communal d'Actions Sociales de mener les politiques sociales. Vous savez il suffit de venir aux Conseils d'Administration pour voir les politiques qui sont menées, les aides d'urgence, les projets que nous soutenons dans le cadre de la Politique Sociale. C'est la fonction même du CCAS. Donc oui nous allons redonner une place importante au CCAS dans notre ville, nous lui redonnons une place importante. Et il faut qu'il travaille avec le Service Politique de la Ville en pleine coordination. Parce qu'un habitant ne réfléchit pas est-ce que je rentre dans la case Politique de la Ville, est-ce que je rentre dans la case CLSPD, est-ce que je rentre dans la case CCAS, est-ce que je rentre dans la case CAF ou est-ce que je rentre dans la case MDS. Bien non, et vous le savez aussi bien que moi, un habitant quand il a des difficultés, il faut que tous les partenaires se mettent autour de la table, se parlent et l'accompagnent. C'est la vocation du diagnostic. Sur les aides chère Madame GAUDRON, vous m'avez dit à une période que j'allais mettre la ville et les finances de la ville à genoux et maintenant vous me demandez de dépenser plus. C'est pas la ville qui porte les politiques sociales, qu'elle porte un certain nombre d'actions et on le verra sur l'éducation entre autres, je pense que les montants sont suffisamment conséquents d'impayés de cantine pour qu'on en reparle de cette gestion de la cantine et d'autres sujets d'ailleurs. Il faut remettre un peu d'ordre dans tout ça, un peu de cohérence. Et surtout un sentiment plus profond de servir l'habitant quand il a des difficultés. Et pas de le saucissonner continuellement. C'est la vocation de cette convention, nous souhaitons travailler avec le Département, la Caisse d'Allocations Familiales pour avoir ce diagnostic, pour mener les politiques bien sûr. Alors vous dites convention, convention. Je crois que vous en savez quelque chose. Là où vous siégez à la Région, on est aussi un peu le pro de la convention. J'ai dû en signer je ne sais combien. Donc c'est le propre des collectivités, il faut bien fixer les règles.

En ce qui concerne la méthodologie, je pense que la convention est assez claire sur cette notion qui est une première d'un diagnostic et d'une méthodologie. Il faut que les partenaires se mettent ensemble et construisent en fonction du territoire. C'est là aussi une nouveauté. On ne traite pas le Val d'Amboise comme on traiterai l'Agglomération de Tours. On n'est pas sur les mêmes préoccupations. Donc il faut faire aussi en fonction des territoires. Et enfin la deuxième

convention, c'est le plan d'action. Je pense qu'il faut mettre en place un plan d'action. Excusez-moi, je vais peut-être vous paraître vulgaire, mais je ne mets pas mon sous-vêtement après mon pantalon. Donc là, je vais dire on procède par étape. Et bien oui, on fait par étape. C'est le diagnostic et puis après on fait le plan d'action. Je ne peux pas vous inviter à réfléchir à l'action avant d'avoir fait...voilà. Alors que vous ayez des doutes, je peux l'entendre. Moi j'ai une conviction. C'est qu'il faut servir notre territoire avec tous les partenaires. Et je tiens à rappeler quand même ma stupéfaction d'un territoire qui a été coupé de tous ses partenaires, un territoire qui n'adhère pas à la SAFER, un territoire qui n'adhère pas à l'AMIL, ...un territoire qui n'adhérait à rien, qui ne travaillait avec personne, et dont on est surpris aujourd'hui qu'un certain nombre de partenaires ne travaillaient pas avec nous.

Ma mission, depuis que je suis élu Maire, avec mes Adjoints et mes Conseillers délégués, c'est de renouer tous ces contacts. Et vous pouvez dire tout ce que vous voulez, je pourrai avoir tous les témoignages de l'ADAC, de l'AMIL, de la SAFER, et des autres, de l'Observatoire du Loir et Cher, le seul territoire qui n'adhérait pas à l'Observatoire c'était Val d'Amboise, le seul territoire qui n'adhérait pas à la SAFER c'était Val d'Amboise et Amboise. Moi je suis désolé, je suis tellement heureux qu'enfin notre territoire puisse travailler avec des partenaires institutionnels, et puisse mettre en place des diagnostics cohérents, partagés, au service de nos habitants.

Y-a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES SOCIALES

Convention d'expérimentation partenariale pour la réalisation d'un diagnostic social sur le territoire du Val d'Amboise

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 116-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Considérant que le Département d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise, la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la CAF ont constaté la nécessité de contractualiser afin d'élaborer un diagnostic social partagé de leur territoire d'intervention,

Considérant que, comme mentionné dans le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, ces derniers doivent réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de leur ressort au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cette analyse, habituellement menée avec l'appui du service Politique Sociale / Politique de la Ville en mairie, est fondée sur un diagnostic sociodémographique partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Considérant que le Conseil Départemental souhaite également mener une analyse des besoins sociaux sur le territoire, et que la CAF Touraine est actuellement dans une démarche de Convention Territoriale Globale sur le territoire de la CCVA, il a semblé naturel d'associer les différentes parties pour mener un diagnostic commun sur le périmètre de la Communauté de Communes,

Comme indiqué dans la convention jointe à cette délibération, cette démarche comprendra dans un premier temps :

- La mise en commun et analyse de données statistiques,
- L'animation d'ateliers associant les partenaires institutionnels, associatifs et les habitants du territoire.

Dans un second temps et après évaluation, ce projet pourra servir d'expérimentation, dans le but d'engager, sur la base du diagnostic, la réflexion sur la structuration d'une politique cohérente et partagée de développement social local notamment par la structuration du premier accueil social inconditionnel, et pour le compte du Département, de déployer la démarche sur l'ensemble du territoire départemental. Cette deuxième phase fera l'objet d'un nouveau conventionnement.

L'avis de la Commission des Affaires Sociales a été sollicité par voie dématérialisée le 06 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'expérimentation.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 15. Sur les finances. Le vote du Compte de Gestion de la Ville d'Amboise. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : Merci Monsieur le Maire.

Selon l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est établi par le comptable en fonction de la clôture de l'exercice et il doit être présenté à l'Assemblée délibérante pour approbation.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2020, dont les deux pages de résultats sont annexées à la délibération, pour le budget de la Ville,

Il fait apparaître les résultats suivants :

un excédent en section de fonctionnement de :	4 159 918.76 €
un déficit en section d'investissement de :	667 478 .58 €

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 20 mai 2021.

M. BOUTARD : Y-a-il des questions ? Y-a-t-il des remarques ? Donc je vais vous demander d'approuver le Compte de Gestion de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Loches.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Vote du Compte de Gestion 2020 de la Ville d'Amboise

Selon l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est établi par le comptable en fonction de la clôture de l'exercice et il doit être présenté à l'Assemblée délibérante pour approbation.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2020, dont les deux pages de résultats sont annexées à la délibération, pour le budget de la Ville,

Il fait apparaître les résultats suivants :

un excédent en section de fonctionnement de : 4 159 918.76 €

un déficit en section d'investissement de : 667 478 .58 €

Le projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 20 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver le Compte de Gestion 2020 de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Loches.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 16. Sur le vote du Compte Administratif 2020 de la Ville d'Amboise. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY. Je me retirerai bien sûr pour ce vote du Compte Administratif et je laisserai la présidence à Madame MOUSSET.

Mme SUPPLY : Avant de lire la délibération, nous allons faire une présentation du Compte Administratif. Vous avez un power point derrière.

L'arrêté des comptes du budget de la Ville est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif, après production par le comptable du Compte de Gestion, selon l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte Administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2020.

Il fait apparaître les résultats conformes au Compte de gestion 2020 présenté par la comptable :

un excédent en section de fonctionnement de : 4 159 918.76 €

un déficit en section d'investissement de : 667 478.58 €

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Finances le 20 mai 2021.

M. BOUTARD : Merci Madame SUPPLY. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Bien c'est Claude VERNE qui devait normalement intervenir mais il n'est pas là, je vais prendre le relais sur ce Compte Administratif.

Alors c'est vrai que le Compte Administratif c'est un document qui est important, il est important parce que c'est un peu le moment de vérité, c'est le moment où on voit clairement les dépenses et les recettes du budget. Ça permet de vérifier finalement par rapport à un budget estimatif qu'on peut voter, de voir quel est, quels sont les engagements qui ont été réels. Alors c'est vrai que vous l'avez dit, c'est compliqué de faire des comparaisons parce que cette année 2020 a été une année très particulière, marquée par une crise sanitaire à la Covid, qui a beaucoup perturbé à la fois les recettes et les dépenses certes. Certes. Mais on ne peut pas tout mettre sur la question de la Covid aussi. Difficile aussi de comparer parce que l'année 2019 a été une année particulière, une belle année d'ailleurs avec l'anniversaire les 500 ans de Léonard de Vinci, qui a été évidemment pour la ville aussi un moment où il y a eu des engagements un peu particuliers qui font peut-être difficulté pour comparer. Certes. Mais enfin quelques remarques quand même. C'est-à-dire que nous l'avons déjà dit mais ça se confirme vous avez hérité d'une ville très bien gérée, en bon état, ce qui vous permet de présenter un Compte Administratif qui est bon, même si j'indiquerai un certain nombre de remarques. Alors il est globalement positif avec résultat cumulé reporté de 3 200 000 euros ce qui laisse évidemment beaucoup de possibilités pour la ville pour investir.

Il y a néanmoins quelques observations et puis quelques points d'alerte. Je ne sais pas si vous allez mettre la ville à genoux mais en tout cas nous, nous sommes là pour veiller à ce que les comptes de la ville soient bien tenus et nous sommes là aussi pour faire un certain nombre d'alertes.

Alors c'est vrai que sur la première page de ce Compte Administratif il y a toujours cette page 1 avec les ratios. Alors les ratios, il faut toujours les regarder avec un certain nombre de distances. Néanmoins, ils disent un certain nombre de choses et je pense que dans le mandat précédent Monsieur le Maire, Monsieur BOUTARD, vous ne manquiez pas de faire des remarques sur ces ratios alors je vais me permettre aussi d'en faire aussi. Et c'est vrai qu'il y a deux ratios sur lesquels on vous alerte un petit peu. Faudra voir par la suite comment les choses évolueront. Le ratio numéro 8, les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. On voit que les choses commencent à atteindre une limite qui est 100%. Donc là à 100% ça va pas du tout. Donc là on est à 96 on est presque à 97%, contrairement à la moyenne qui est de 91%. Voilà. Donc c'est une alerte que nous vous faisons.

Ainsi que sur le ratio 9, alors ce ratio bien connu des travaux en régie, alors ça ça sera intéressant de voir si c'est volontaire, si vous vous engagez dans une politique où il y aurait moins de travaux en régie, c'est une question que je vous pose. Est-ce que c'est ainsi que vous voyez les choses ?

En tout cas, c'est un ratio qui lui aussi se dégrade.

Alors quelques réflexions aussi sur l'épargne de la ville, vous avez montré tout à l'heure un graphique et on voit ce graphique il est dans une courbe qui descend avec une baisse de l'épargne de 577 000 euros alors attention l'épargne de la ville aussi c'est important, c'est ce qui permet aussi après de pouvoir agir et investir.

Alors le taux de dépenses d'équipements évidemment est faible, on peut donner un certain nombre d'explications évidemment, la Covid, mais je pense que c'est pas forcément suffisant pour pouvoir indiquer ce taux de 48% qui est faible sur les 5 000 000 d'euros prévus. D'ailleurs nous avons dit à l'époque que c'était bien ambitieux tout ça, en fait c'est 2 400 000 qui ont été réalisés. Donc on voit bien que les annonces c'est une chose, les réalités qu'on découvre au Compte Administratif sont d'une autre nature.

Alors d'ailleurs puisque vous faites souvent référence à ce qui se passait avant et que maintenant ça serait mieux, et bien nous présentons notamment les principaux investissements parce que là on a un tableau un peu sec et nous aurions aimé avoir des illustrations alors on ne vous demande pas des photos. On n'en est pas là. Nous on faisait des photos. Mais au moins avoir les intitulés des dépenses d'investissement qui sont en relation avec ces 2,4 millions évoqués.

Alors les dépenses de fonctionnement, donc là elles sont en baisse de 3,4% donc là aussi, la justification des non-dépenses liées à la Covid sans doute, mais c'est vrai que nous nous sommes

interrogés sur d'autres dépenses, des baisses de dépenses de fonctionnement. Alors et bien je vais reparler du CCAS puisqu'on l'a évoqué tout à l'heure en disant et j'évoquais l'urgence sociale et les difficultés que pouvaient avoir un certain nombre de nos concitoyens sur notre ville. Alors je note une baisse de 43 000 euros sur ce budget, donc je voudrais avoir quelques explications sur cette baisse de fonctionnement ainsi qu'une baisse de 44 000 euros sur les subventions aux associations là aussi. Il m'a toujours semblé que vous aviez dit avoir une grande attention pour les subventions pour les associations donc je voulais avoir aussi des explications sur cette baisse qui est indiquée dans le Compte Administratif.

Alors les recettes de fonctionnement, elles, elles sont globalement stables, notamment grâce à l'excédent de fonctionnement reporté. Voilà. Et puis pour une petite anecdote, petite joke, je regardais le tableau des formations puisque c'est quelque chose qui est une obligation dans le Compte Administratif, et j'ai vu que le tableau de formation était vide donc il semblerait qu'il n'y ait donc aucun besoin de formation des élus et notamment des nouveaux élus ce qui me semble un peu étrange. Voilà.

M. BOUTARD : Merci Madame GAUDRON. Vous avez oublié un élément essentiel qui s'est passé en 2020 mais peut-être que vous l'avez oublié ou peut-être que vous ne voulez pas le mettre dans votre mémoire. C'est le changement de la gouvernance de la ville. Les élections municipales Madame GAUDRON. Donc ce Compte Administratif, je ne ferai pas plus de commentaires puisqu'il est à six mois jour pour jour de mon prédécesseur, six mois de l'action dans laquelle et vous le savez comme moi quand vous prenez la majorité et la tête d'un exécutif comme une ville, vous ne dites pas le lendemain matin tiens on va faire ceci, tiens on va faire cela. Il y a d'autres choses à faire dans les premiers jours et les premiers mois et vous le savez. Donc ne faisons pas croire aux amboisiens que sur les six premiers mois on peut engager des investissements. Alors oui on peut en arrêter quand on n'est pas d'accord et c'est pour ça que les amboisiens ont fait un choix politique. Oui, j'avoue on peut arrêter des projets d'investissements.

Sur le CCAS, je ne sais pas où vous voyez une baisse de 43 000 parce que ce soir on ne vote pas les comptes du CCAS. Les comptes du CCAS sont ailleurs. Sur la Politique Sociale, qu'il y ait eu une baisse ça n'a rien à voir avec le CCAS, c'est la branche Politique Sociale. Maintenant que les choses soient claires, vous ironisez sur quelques chiffres, notamment la formation. C'est une private joke. Mais je crois qu'on ne vit pas dans le même monde. Que s'est-il passé en 2020 ? Comment avons-nous vécu ? Dans quelles conditions ? Vous vous souvenez les Conseils Municipaux, comment nous les avons menés ? Les réunions ? Masqués, comme ce soir. Vous croyez que les organismes de formation, bah non. Et puis avant de se mettre sur la formation, on a surtout, et vous me poussez à le dire, restructurer un Hôtel de Ville vieillissant. Un Hôtel de Ville qui ne fonctionnait plus et dont le personnel nous a fait part d'un certain nombre de préoccupations. Un Hôtel de Ville qui est effectivement avec des budgets en excédent. Vous voulez qu'on vous parle de l'entretien de l'Hôtel de Ville ? Des sous-sols ? Vous voulez qu'on vous parle de la mise en place en 2020, nous avons changé 70% du parc informatique. Pourquoi ? Parce que nous étions à un autre temps. Il est où le wifi dans la mairie ? Elle est où la sécurité de notre personnel dans l'Hôtel de Ville. Nous avons effectivement hérité d'une situation qui à mes yeux est préoccupante.

Un certain nombre de choses n'a pas été fait depuis des années. Nous sommes passés au 21^{ème} siècle. Madame GAUDRON vous étiez en charge de la communication, ils sont où les panneaux numériques ? Ils sont où les projets de communication à notre population ?

Première. Enfin on explique notre budget. Oui nous on le fait. Et on ne le fait pas sur quatre pages dans le magazine. On fait un numéro spécial. Moi je n'ai rien à cacher. La situation de notre Hôtel de Ville, financièrement est confortable, mais nous avons tellement de retard, tellement de désorganisation. Alors là je peux vous dire que je peux vous en donner toutes les preuves. Il faut passer un braquet au-dessus. Nous sommes dans une ville dynamique. Effectivement, on peut être nostalgique de la Renaissance ou de Choiseul, mais nous sommes au 21^{ème} siècle, il faut avancer. Oui. Je pourrai prendre sur chaque délégation un sujet. Je vois Chantal BOUVIER de LAMOTTE,

sur le camping, comment pouvez-vous comprendre sur un camping aussi étendu comment le personnel se déplaçait pour aller entretenir ? Avec des seaux à la main. Oui nous avons fait l'acquisition d'une voiturette pour que le personnel puisse se déplacer dans le camping. Je pourrai prendre un tas de sujets comme ça. L'état de la piscine. Monsieur BONY. Oui nous avons été obligés de faire des travaux d'urgence. Une piscine qui perdait en une année sa quantité d'eau. C'est performant. Ah oui on peut être fiers d'avoir une piscine. Le rapport des services sanitaires de l'état de l'année dernière est affligeant.

Regardez ce magnifique gymnase. Ah oui on peut chauffer. On doit chauffer beaucoup plus la ville que le gymnase d'ailleurs.

Oui il y a beaucoup à faire Madame GAUDRON. Oui vous avez sans doute laissé une situation financière confortable mais il ne faut pas que ce soit au détriment des services de la ville. Je vous le dis très clairement et très nettement, sans jugement de valeur, c'est un constat, je le fais, nous le faisons, nous avons lancé un certain nombre de plans, il faut du temps. J'ai réorganisé les services, effectivement j'ai nommé une nouvelle Directrice Générale des Services, j'ai nommé une nouvelle équipe, mais qui avait anticipé le départ de douze agents des services techniques ? Qui ? Quel était le programme ?

Donc je veux bien tout entendre, je veux bien qu'on pinaille sur des chiffres dans une année où rien n'a été possible, où nous n'avons traité que de l'urgence, de la mise en place d'un centre de vaccination, du traitement d'une saison touristique catastrophique, d'un incendie d'une école, et vous voulez que je vous rappelle tous les autres événements ?

Alors je veux bien mais nous portons une responsabilité partagée sur ce Compte Administratif Madame GAUDRON. Et pour conclure, parce que nous pourrions polémiquer pendant des heures sur des virgules, mais voilà enfin l'utilité d'une évolution c'est de voter le Compte Administratif le même jour que le Budget Primitif. Enfin nous pourrions comparer ce qui est comparable. Voilà. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Je pourrai revenir sur tous les chiffres mais vous savez, cette année et je ne souhaite à personne sur la prise de la fonction de maire, de l'assumer dans une crise comme nous sommes en train d'en traverser une. Et je crois que tous les élus ne se sont pas concentrés sur leurs propres petits égos de formation, mais à répondre au plus vite à ce qu'il y avait comme préoccupations. Et il y en a des préoccupations. Oui il y a de la misère sociale. Oui il y a de la violence qui monte. Et ça ne se traite pas sur le revers d'une table. Vous pouvez demander mon emploi du temps il est libre. Je passe toute mes journées dans cette mairie, à renouer des contacts, à trouver de nouvelles méthodes de travail. Et je peux vous dire que je suis très heureux d'être à la tête de cette mairie, de voir la nouvelle dynamique qui s'est installée au sein même de nos personnels. *

Alors vous avez dit une phrase qui m'a beaucoup marqué, vous serez vigilante sur la bonne tenue des comptes de la ville. Je pense qu'on peut faire confiance à notre Service Finances et à la Direction des comptes de l'Etat pour la bonne tenue des comptes.

Maintenant nous prendrons des engagements politiques. Et vous les savez. Ils ont été discutés lors du Rapport d'orientations Budgétaires et du vote du budget. Nous les assumons, nous les porterons. Je crois qu'Amboise a besoin d'une nouvelle dynamique, d'un nouveau regard et sans doute de modernité.

Y-a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais laisser la parole à Madame MOUSSET et me retirer.

Mme MOUSSET : Merci Monsieur le Maire.

(Le Maire sort de la salle).

Mme MOUSSET : La salle est plus grande que la mairie à traverser.

L'arrêté des comptes du budget de la Ville est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif, après production par le comptable du Compte de Gestion, selon l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte Administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2020.

Il fait apparaître les résultats conformes au Compte de gestion 2020 présenté par la comptable :

un excédent en section de fonctionnement de :	4 159 918.76 €
un déficit en section d'investissement de :	667 478.58 €

Je vous propose donc d'approuver le Compte Administratif 2020 de la Ville d'Amboise.

Qui s'oppose ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 9 abstentions.

Donc le reste vote pour.

Je vous remercie.

Vous pouvez faire revenir Monsieur le Maire.

Je vais vous faire passer les Comptes Administratifs et je vous demanderai de les signer. Merci.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Vote du Compte Administratif 2020 de la Ville d'Amboise

L'arrêté des comptes du budget de la Ville est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif, après production par le comptable du Compte de Gestion, selon l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte Administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2020.

Il fait apparaître les résultats conformes au Compte de gestion 2020 présenté par la comptable :

un excédent en section de fonctionnement de :	4 159 918.76 €
un déficit en section d'investissement de :	667 478.58 €

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Finances le 20 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le Compte Administratif 2020 de la Ville d'Amboise.

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTION : 9 (M. RAVIER, Mme SANTACANA, M. LEVEAU, Mme LAUNAY, M. VERNE, Mme GAUDRON, Mme GUICHARD, Mme BECHET, M. ROZWADOWSKI)

M. BOUTARD : Merci beaucoup, nous allons passer à la délibération numéro 17. Détermination et affectation définitive des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2020 au Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise.

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Une délibération de reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif a été approuvée lors du Conseil Municipal du 31 mars 2021. Elle est complétée par cette délibération qui affecte définitivement les résultats du Compte Administratif 2020 du Budget de la Ville d'Amboise.

Il est ainsi proposé :

- De reprendre les résultats du Compte Administratif 2020 soit :
 - l'excédent de fonctionnement d'un montant de : 4 159 918.76 €
 - le déficit d'investissement d'un montant de : 667 478.58 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- en dépenses d'Investissement de : 1 189 088.21 €
- en recettes d'investissement de : 453 848.00 €
- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 1 402 718.79 € en section d'investissement, ce qui a pour conséquence de constater :
- En section de fonctionnement :
 - Au compte R002, « Résultat de fonctionnement reporté », un montant de 2 757 199.97 €

En section d'investissement :

- Au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de 1 402 718.79 €
- Au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » un montant de 667 478.58 €

Ce projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 20 mai 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation définitive des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2020 au budget primitif 2021 de la Ville d'Amboise. Je pense qu'il n'y a aucune question. Je vais donc mettre aux voix tout de suite.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Détermination et affectation définitive des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2020 au Budget Primitif 2021 de la Ville d'Amboise

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Une délibération de reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif a été approuvée lors du Conseil Municipal du 31 mars 2021. Elle est complétée par cette délibération qui affecte définitivement les résultats du Compte Administratif 2020 du Budget de la Ville d'Amboise.

Il est ainsi proposé :

- De reprendre les résultats du Compte Administratif 2020 soit :
 - l'excédent de fonctionnement d'un montant de : 4 159 918.76 €
 - le déficit d'investissement d'un montant de : 667 478.58 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- en dépenses d'Investissement de : 1 189 088.21 €
- en recettes d'investissement de : 453 848.00 €
- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 1 402 718.79 € en section d'investissement, ce qui a pour conséquence de constater :
- En section de fonctionnement :
 - Au compte R002, « Résultat de fonctionnement reporté », un montant de 2 757 199.97 €

En section d'investissement :

- Au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de 1 402 718.79 €
- Au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » un montant de 667 478.58 €

Ce projet de délibération a été présenté en Commission Finances le 20 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation définitive des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2020 au budget primitif 2021 de la Ville d'Amboise.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 18. Finances. Exonération partielle de loyers. Je laisse la parole à Nathalie SUPPLY.

Mme SUPPLY : La Ville d'Amboise souhaite soutenir les acteurs économiques très impactés par l'épidémie de COVID-19 qui ont vu leur activité être particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de cette épidémie.

La Ville d'Amboise est propriétaire de locaux occupés par certains de ces acteurs économiques. Compte tenu de l'absence totale d'activité de ces commerçants locataires durant la période de confinement et considérant qu'il est de l'intérêt général de ne pas dégrader leur situation financière, il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder une exonération partielle des loyers, du 28 octobre 2020 au 18 mai 2021, correspondant aux périodes de confinement et aux mesures restrictives qui en découlent.

Le tableau en annexe répertorie les locataires concernés ainsi que les montants des exonérations proposées.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

M. BOUTARD : On peut peut-être dire de qui il s'agit.

Mme SUPPLY : Oui il s'agit du cinéma, Free Move, Rouelib et le Bar de l'Île d'Or.

M. BOUTARD : Pour des montants totaux pour l'année 2020/2021 de 15 698,82 euros. Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Oui alors nous voterons cette délibération qui s'inscrit dans la droite lignée de ce que nous avons mis en place lors du premier confinement où nous avons exonéré ces établissements du montant de leurs loyers. Néanmoins notre questionnement aujourd'hui, ça déborde un peu sur votre rôle de Président de la Communauté de Communes, concerne Ethic Etape qui se trouve sur l'Île d'Or, qui est effectivement locataire non pas de la mairie mais de la Communauté de Communes, mais quid du montant de ses loyers pour cet établissement qui je le rappelle a subi de plein fouet lui aussi les foudres du Covid et qui salarie vingt personnes.

M. BOUTARD : Comme vous le dites Madame SANTACANA, je répondrai à cette question à la Communauté de Communes puisque ça ne concerne pas la Ville d'Amboise.

Y-a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons mettre aux voix d'accepter d'annuler les créances des locataires présents dans les locaux dont la Ville est propriétaire, du 28 octobre 2020 au 18 mai 2021.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : FINANCES

Exonération partielle de loyers

La Ville d'Amboise souhaite soutenir les acteurs économiques très impactés par l'épidémie de COVID-19 qui ont vu leur activité être particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de cette épidémie.

La ville d'Amboise est propriétaire de locaux occupés par certains de ces acteurs économiques. Compte tenu de l'absence totale d'activité de ces commerçants locataires durant la période de confinement et considérant qu'il est de l'intérêt général de ne pas dégrader leur situation financière, il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder une exonération partielle des loyers, du 28 octobre 2020 au 18 mai 2021, correspondant aux périodes de confinement et aux mesures restrictives qui en découlent.

Le tableau en annexe répertorie les locataires concernés ainsi que les montants des exonérations proposées.

L'avis de la Commission des Affaires Générales et des Ressources Humaines a été sollicité par voie dématérialisée le 19 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'accepter d'annuler les créances des locataires présents dans les locaux dont la Ville est propriétaire, du 28 octobre 2020 au 18 mai 2021.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 19. Education. Prévention des violences en milieu scolaire 2020/2021. Je cède la parole à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

M. BOUCHEKIOUA : Merci Monsieur le Maire.

Prévention des violences en milieu scolaire 2020/2021.

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté notamment son article 54-III,

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Parce que l'école est parfois confrontée à des formes de violence intolérables qui portent de manière irréversible atteinte à l'individu et qui constitue pour l'enfant un traumatisme indélébile, la Ville d'Amboise avait décidé courant 2019, de soutenir financièrement et d'accompagner une initiative du Pays Loire Touraine à travers son Contrat Local de Santé qui avait pour objet de traiter et sensibiliser les impacts des violences sexuelles subies durant l'enfance.

Un ciné-débat avait été organisé autour du film « *Les chatouilles* » avec comme intention, de mettre en œuvre un projet de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles auprès des enfants scolarisés sur le secteur d'Amboise.

Ce projet d'intérêt national fait l'objet d'une animation et d'ateliers encadrés par l'Association « Colosse aux pieds d'argile » avec comme objectifs principaux de sensibiliser les élèves de CE2 (5 écoles ; 138 élèves), les parents et les personnels des écoles, de favoriser la libération de la parole et de créer un maillage professionnel local pour l'accompagnement des victimes et de leurs proches.

Une première participation financière d'un montant de 1 300 euros avait été effectuée en décembre 2019 par la Ville d'Amboise pour un coût global de 2 353 euros TTC venant compléter celle du Pays Loire Touraine (400 euros) et du Conseil Départemental (200 euros).

Malheureusement, en raison de la COVID 19, ce projet n'a pu être mis en place. Aujourd'hui, l'association « Colosse aux pieds d'argile » propose un nouveau calendrier avec cinq demi-journées d'animation, une formation des animateurs des temps périscolaires et une information au public.

Pour se faire, il est proposé de compléter la participation de la Ville par un complément de 453 euros (imputation Service Scolaire 213/6042 ; achats de prestations de services) et de signer la convention « Prévention des violences en milieu scolaire 2020-2021 ».

Ce projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 12 mai 2021.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix d'autoriser Monsieur le Maire à compléter la participation financière de la ville à hauteur

de 453 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet 2020-2021 « Prévention des violences en milieu scolaire ».

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : ÉDUCATION

Prévention des violences en milieu scolaire

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté notamment son article 54-III,

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Parce que l'école est parfois confrontée à des formes de violence intolérables qui portent de manière irréversible atteinte à l'individu et qui constitue pour l'enfant un traumatisme indélébile, la Ville d'Amboise avait décidé courant 2019, de soutenir financièrement et d'accompagner une initiative du Pays Loire Touraine à travers son Contrat Local de Santé qui avait pour objet de traiter et sensibiliser les impacts des violences sexuelles subies durant l'enfance.

Un ciné-débat avait été organisé autour du film « *Les chatouilles* » avec comme intention, de mettre en œuvre un projet de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles auprès des enfants scolarisés sur le secteur d'Amboise.

Ce projet d'intérêt national fait l'objet d'une animation et d'ateliers encadrés par l'Association « Colosse aux pieds d'argile » avec comme objectifs principaux de sensibiliser les élèves de CE2 (5 écoles ; 138 élèves), les parents et les personnels des écoles, de favoriser la libération de la parole et de créer un maillage professionnel local pour l'accompagnement des victimes et de leurs proches.

Une première participation financière d'un montant de 1 300 euros avait été effectuée en décembre 2019 par la Ville d'Amboise pour un coût global de 2 353 euros TTC venant compléter celle du Pays Loire Touraine (400 euros) et du Conseil Départemental (200 euros).

Malheureusement, en raison de la COVID 19, ce projet n'a pu être mis en place. Aujourd'hui, l'association « Colosse aux pieds d'argile » propose un nouveau calendrier avec cinq demi-journées d'animation, une formation des animateurs des temps périscolaires et une information au public.

Pour se faire, il est proposé de compléter la participation de la Ville par un complément de 453 euros (imputation Service Scolaire 213/6042 ; achats de prestations de services) et de signer la convention « Prévention des violences en milieu scolaire 2020-2021. »

Ce projet de délibération a été présenté en Commission Éducation le 12 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à compléter la participation financière de la ville à hauteur de 453 euros
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet 2020-2021 « Prévention des violences en milieu scolaire ».

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 20. Sur la culture. Adhésion au réseau Devenir.art. Je laisse la parole à Marie ARNOULT.

Mme ARNOULT : Merci Monsieur le Maire.

L'association devenir.art est née au printemps 2018. Sa création répond à l'absence de réseau régional des acteurs des arts visuels, sur le territoire régional.

En décembre 2020, elle comptait 108 membres.

Ses actions visent à valoriser l'émergence et la recherche, défendre la juste rémunération, la visibilité et la présence des artistes et de leurs créations. Il s'agit par ailleurs de soutenir les activités des autres acteur·rice·s de la création, diffusion, formation, etc.

En tant que réseau transversal, devenir.art crée du lien, favorise l'interconnaissance, la mise en relation professionnelle et les échanges avec d'autres secteurs d'activités.

Le réseau agit à l'échelle du Centre-Val de Loire, participe également aux débats nationaux et aux initiatives internationales, notamment européennes, pour défendre des moyens d'action.

Il est proposé d'adhérer à cette association, afin de s'inscrire dans une dynamique de réseau régional facilitant l'échange sur la création artistique.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 10 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver l'adhésion de la Ville d'Amboise à l'association devenir.art à partir de 2021 et d'autoriser en conséquence le règlement annuel de la cotisation afférente à cette adhésion.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions ? Des remarques ? S'il n'y en a pas je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : CULTURE

Adhésion au réseau Devenir.art

L'association devenir.art est née au printemps 2018. Sa création répond à l'absence de réseau régional des acteurs des arts visuels, sur le territoire régional.

En décembre 2020, elle comptait 108 membres.

Ses actions visent à valoriser l'émergence et la recherche, défendre la juste rémunération, la visibilité et la présence des artistes et de leurs créations. Il s'agit par ailleurs de soutenir les activités des autres acteur·rice·s de la création, diffusion, formation, etc.

En tant que réseau transversal, devenir.art crée du lien, favorise l'interconnaissance, la mise en relation professionnelle et les échanges avec d'autres secteurs d'activités.

Le réseau agit à l'échelle du Centre-Val de Loire, participe également aux débats nationaux et aux initiatives internationales, notamment européennes, pour défendre des moyens d'action.

Il est proposé d'adhérer à cette association, afin de s'inscrire dans une dynamique de réseau régional facilitant l'échange sur la création artistique.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 10 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la Ville d'Amboise à l'association devenir.art à partir de 2021 et d'autoriser en conséquence le règlement annuel de la cotisation afférente à cette adhésion.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 21.

Mme ARNOULT : Il s'agit de l'adhésion au réseau Scène O Centre.

Association à but non lucratif créée en 1987, Scèn' O Centre réunit des opérateurs culturels professionnels de la région Centre-Val de Loire, rassemblés autour de la volonté de défendre la diffusion du spectacle vivant sur leurs territoires.

L'ensemble de l'activité de la fédération régionale développe des outils au service des opérateurs culturels. Création, diffusion, coopérations et territoire sont les socles de l'activité du réseau. Le travail de la fédération s'appuie sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire et une mise en réseau de l'expertise artistique.

Il s'agit de favoriser la mise en place d'espaces d'échanges, de dynamiques collectives et de co-formation à l'échelon régional.

Scèn'O Centre facilite la circulation des œuvres et la construction des projets artistiques. Le réseau participe de la cohésion régionale et de la solidarité de ses opérateurs culturels au bénéfice des artistes et des habitants.

Chaque année, Scèn'O Centre organise Région(s) en scène(s), un projet commun au service des artistes et de l'émergence, qui rassemble les acteurs de la diffusion du spectacle vivant en région Centre-Val de Loire et met en relation les projets et les diffuseurs.

En 2021, Scèn' O Centre devient Scène O Centre et amorce une nouvelle dynamique, en lançant une première saison de sa scène conventionnée d'intérêt national « arts, enfance et jeunesse » à l'échelle du territoire régional. Elle se traduit notamment par un soutien financier aux diffuseurs qui souhaitent s'engager dans la tournée de spectacles jeune public repérés.

Il est proposé d'adhérer à cette association afin de s'inscrire dans une dynamique de réseau régional facilitant l'échange sur la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et afin de bénéficier de la mutualisation de moyens.

Le montant de la cotisation annuelle, calculé en fonction du budget artistique de la saison culturelle, s'élève à 180 €, pour la Ville d'Amboise.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions ? Des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'approuver l'adhésion de la Ville d'Amboise à l'association Scène O Centre et d'autoriser en conséquence le règlement annuel de la cotisation afférente à cette adhésion.
Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : CULTURE

Adhésion au réseau Scène O Centre

Association à but non lucratif créée en 1987, Scèn' O Centre réunit des opérateurs culturels professionnels de la région Centre-Val de Loire, rassemblés autour de la volonté de défendre la diffusion du spectacle vivant sur leurs territoires.

L'ensemble de l'activité de la fédération régionale développe des outils au service des opérateurs culturels. Création, diffusion, coopérations et territoire sont les socles de l'activité du réseau. Le travail de la fédération s'appuie sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire et une mise en réseau de l'expertise artistique.

Il s'agit de favoriser la mise en place d'espaces d'échanges, de dynamiques collectives et de formation à l'échelon régional.

Scèn'O Centre facilite la circulation des œuvres et la construction des projets artistiques. Le réseau participe de la cohésion régionale et de la solidarité de ses opérateurs culturels au bénéfice des artistes et des habitants.

Chaque année, Scèn'O Centre organise Région(s) en scène(s), un projet commun au service des artistes et de l'émergence, qui rassemble les acteurs de la diffusion du spectacle vivant en région Centre-Val de Loire et met en relation les projets et les diffuseurs.

En 2021, Scèn' O Centre devient Scène O Centre et amorce une nouvelle dynamique, en lançant une première saison de sa scène conventionnée d'intérêt national « arts, enfance et jeunesse » à l'échelle du territoire régional. Elle se traduit notamment par un soutien financier aux diffuseurs qui souhaitent s'engager dans la tournée de spectacles jeune public repérés.

Il est proposé d'adhérer à cette association afin de s'inscrire dans une dynamique de réseau régional facilitant l'échange sur la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et afin de bénéficier de la mutualisation de moyens.

Le montant de la cotisation annuelle, calculé en fonction du budget artistique de la saison culturelle, s'élève à 180 €, pour la Ville d'Amboise.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la Ville d'Amboise à l'association Scène O Centre et d'autoriser en conséquence le règlement annuel de la cotisation afférente à cette adhésion.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 22. Culture. Convention de coproduction ville d'Amboise/ENSA Bourges : Exposition « VIVACE & TROPPO, le verre à l'état libre », été 2021. La parole est à Marie ARNOULT.

Mme ARNOULT : Dans la perspective de la programmation d'été 2021 du Garage Centre d'art, la ville d'Amboise a travaillé avec l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art) de Bourges, pour accueillir le second volet (après une première exposition organisée au Château d'eau - Château d'art de Bourges au cours de l'été 2020) du projet de recherche **VIVACE & TROPPO – le verre à l'état libre**.

Le projet est né d'un regard partagé sur le patrimoine verrier en Région Centre-Cal de Loire, par des jeunes artistes de l'ENSA Bourges, des sociologues et des scientifiques.

Le commissariat artistique, scientifique et technique de l'exposition est assuré par Yves Sabourin, curateur indépendant.

L'exposition est organisée au Garage Centre d'art, du 3 juillet au 19 septembre 2021. Elle présente près de 80 œuvres et regroupe une quarantaine d'artistes.

Une convention de coproduction détermine les modalités de collaboration entre la Ville d'Amboise et l'ENSA de Bourges, qui unissent leurs moyens pour assurer la mise en place artistique et technique de l'exposition ainsi que la valorisation et la communication autour de l'événement.

La Ville d'Amboise prend notamment à sa charge les droits de présentation des artistes et créateurs, les frais dédiés aux transports des œuvres, le montage et le démontage de l'exposition, l'assurance et la surveillance des œuvres.

L'ENSA de Bourges s'engage à verser la somme de 1000 euros (mille euros) net de taxes, à la Ville d'Amboise, pour participer aux frais liés à l'ajout des œuvres complémentaires sélectionnées dans le cadre du second volet du projet de l'exposition, au centre d'art Le Garage.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coproduction avec l'ENSA de Bourges pour l'organisation de cet événement.

M. BOUTARD : Evènement qui aura lieu dans la période de l'installation de la Tour d'Or Blanc de Jean-Michel OTHONIEL. Et pour ceux qui ne l'auraient pas encore vu, Le Garage est ouvert et allez voir l'exposition de notre ami Fernand Du Magny, dans son nom d'artiste en deux mots, au Garage qui est réouvert au public avec les protocoles sanitaires en vigueur.

Y-a-t-il des questions ? Madame GAUDRON. Un micro pour Madame GAUDRON s'il vous plaît.

Mme GAUDRON : Merci. Bien, cette convention évidemment nous allons l'approuver et même des deux mains puisque ce travail a été conduit par l'équipe précédente et je voulais saluer le travail qu'avait fourni Valérie COLLET, Adjointe à la Culture à l'époque. J'avais d'ailleurs participé à toutes ces discussions qui ont conduit à cette très belle exposition. Heureusement, Monsieur le Maire, vous avez rappelé effectivement que cette exposition elle est complètement liée à évidemment la commande publique de la ville à Jean-Michel OTHONIEL. C'était complètement lié effectivement. Nous avons rencontré le commissaire de l'exposition, c'est un grand amoureux de Jean-Michel OTHONIEL. Evidemment, pour lui, il y avait une vraie cohérence à conduire cette exposition en même temps que l'arrivée de l'œuvre d'OTHONIEL. En tout cas, on vous remercie de continuer cette belle initiative dans laquelle nous avons mis tout notre cœur et notre conviction,

qu'il est important pour une ville comme la Ville d'Amboise d'être attractive et d'accueillir des œuvres contemporaines et là nous sommes bien dans le 21^{ème} siècle Monsieur le Maire. J'ai l'impression que par rapport à vos propos de tout à l'heure, nous avons peut-être fait des choix différents de ceux que vous avez conduit. Mais vous savez quand on fait un budget, faut faire des choix. Nous avons fait le choix du Garage, nous avons fait le choix de l'art contemporain, et peut-être nous n'avons pas refait les peintures de la mairie mais c'était un choix après vous êtes en capacité d'en faire d'autres mais ça c'est votre municipalité.

M. BOUTARD : Allez à l'essentiel Madame GAUDRON. Posez votre question je vous en prie.

Mme GAUDRON : Mais j'ai pas forcément besoin de poser des questions. Je peux aussi intervenir sur un dossier.

M. BOUTARD : Là on est sur le quart d'heure autosatisfaction, doigt dans le nombril et fleur sur l'oreille.

Mme GAUDRON : Ah bah de temps en temps on peut nous aussi dire des choses positives et agréables.

M. BOUTARD : Allez-y c'est votre quart d'heure de pub.

Mme GAUDRON : Bah écoutez je ne sais pas si c'est de la publicité mais il est évident que sur ce projet-là nous sommes bien dans une continuité et il est important de rappeler comment les choses se sont faites.

M. BOUTARD : Mais vous savez la culture elle n'est pas politique. Quand elle devient politique, elle devient dangereuse.

Mme GAUDRON : Alors en tout cas, j'étais étonnée parce que quand j'ai lu la délibération, vous savez je lis avec beaucoup d'attention les délibérations, je ne voyais pas le lien avec Jean-Michel OTHONIEL alors j'étais très satisfaite de vous entendre Monsieur le Maire remettre les choses dans le contexte parce qu'on avait l'impression que tout cela n'était pas lié et sachez que dans les œuvres qui seront proposées dans cette exposition au Garage, il y aura d'ailleurs plusieurs œuvres assez emblématiques de Jean-Michel OTHONIEL je pense au Collier Cicatrice, ce fameux collier, ou La brique bleue qui sera un des fleurons sans doute de cette exposition. Voilà donc évidemment nous voterons positivement à cette convention.

M. BOUTARD : Très bien. Je vais quand même vous dire Madame GAUDRON, vous avez l'air de nous faire croire à l'ensemble de l'auditoire. Je peux vous dire que Madame ARNOULT est allée à Bourges, des choses ont été négociées sur leurs reports parce que les dates ne sont pas celles prévues ici, donc tout ne s'est pas fait aussi facilement que vous le pensez. Et je ne paraphraserai pas un Président de la République mais nous aussi nous savons y mettre tout notre cœur, surtout dans la culture contemporaine, elle n'appartient à personne et en tout cas, je dois vous dire que ma plus grande satisfaction sur Le Garage c'est l'exposition qu'il y a en ce moment. Avoir rendu hommage à cet homme qui a nourri ce garage, qui est parti du garage dans des conditions un peu tendues tout de même. Mais en tout cas, je vais vous donner une information puisque Jean-Michel OTHONIEL, et nous avons un contact régulier avec lui puisque lui non plus n'appartient pas à une majorité ou à une opposition, et son œuvre appartiendra à la ville et non pas à un maire plus qu'un autre. J'ai rappelé que ce projet a plus de dix ans. Oui plus de dix ans. Je pourrai revenir sur l'historique, sur comment il est revenu sur la table. Je crois qu'on peut remercier le Président PAUMIER, le Président du Conseil Départemental sur ce sujet puisque je vous rappelle que mon

prédécesseur avait annoncé dans la presse qu'il abandonnait le projet. Moi je l'ai repris à bras le corps. Et Monsieur OTHONIEL ne souhaite pas que l'on parle d'autres œuvres qui seront exposées dans la ville au moment de l'inauguration puisque l'essentiel c'est le message que l'œuvre va véhiculer. Nous y travaillons, nous présenterons un programme des manifestations. Je crois que là aussi nous y mettons aussi tout notre cœur et notre conviction.

Je vais donc vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coproduction avec l'ENSA de Bourges pour l'organisation de cet événement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : CULTURE

Convention de coproduction ville d'Amboise/ENSA Bourges : Exposition « VIVACE & TROPPO, le verre à l'état libre », été 2021.

Dans la perspective de la programmation d'été 2021 du Garage Centre d'art, la ville d'Amboise a travaillé avec l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art) de Bourges, pour accueillir le second volet (après une première exposition organisée au Château d'eau - Château d'art de Bourges au cours de l'été 2020) du projet de recherche **VIVACE & TROPPO – le verre à l'état libre**.

Le projet est né d'un regard partagé sur le patrimoine verrier en Région Centre-Cal de Loire, par des jeunes artistes de l'ENSA Bourges, des sociologues et des scientifiques.

Le commissariat artistique, scientifique et technique de l'exposition est assuré par Yves Sabourin, curateur indépendant.

L'exposition est organisée au Garage Centre d'art, du 3 juillet au 19 septembre 2021. Elle présente près de 80 œuvres et regroupe une quarantaine d'artistes.

Une convention de coproduction détermine les modalités de collaboration entre la Ville d'Amboise et l'ENSA de Bourges, qui unissent leurs moyens pour assurer la mise en place artistique et technique de l'exposition ainsi que la valorisation et la communication autour de l'événement.

La Ville d'Amboise prend notamment à sa charge les droits de présentation des artistes et créateurs, les frais dédiés aux transports des œuvres, le montage et le démontage de l'exposition, l'assurance et la surveillance des œuvres.

L'ENSA de Bourges s'engage à verser la somme de 1000 euros (mille euros) net de taxes, à la Ville d'Amboise, pour participer aux frais liés à l'ajout des œuvres complémentaires sélectionnées dans le cadre du second volet du projet de l'exposition, au centre d'art Le Garage.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coproduction avec l'ENSA de Bourges pour l'organisation de cet événement.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 23. Aide au projet pour l'orchestre Camerata Ambacia – saison 2021. Et la parole est à Marie ARNOULT.

Mme ARNOULT : Merci Monsieur le Maire.

Après une première collaboration en 2019 avec le compositeur Jean Musy, autour du projet « *Une musique, un sourire* » visant à sensibiliser et soutenir la cause de l'autisme, l'orchestre symphonique **Camerata Ambacia** se développe peu à peu à Amboise.

Constitué en association en 2020, l'orchestre, qui réunit autour de Pascal Caraty à la direction, une vingtaine de musiciens professionnels locaux, continue aujourd'hui à contribuer à l'essor des œuvres de Jean Musy, mais souhaite aussi proposer une offre nouvelle de musique symphonique sur le territoire, à travers une saison de trois concerts annuels.

En 2021, l'orchestre choisit de travailler sur trois programmes baroque ou classique, autour de compositeurs de renom : Vivaldi, Bach et Mozart. L'occasion de découvrir aussi des solistes de talent qui exercent dans des concertos et doubles concertos, mais aussi de faire découvrir des œuvres recomposées, comme les 4 saisons de Max Richter.

Les concerts de l'orchestre sont envisagés en juillet, septembre et octobre 2021, à Nazelles-Négron, Mosnes et Amboise

Compte tenu de l'intérêt du développement de cette nouvelle formation sur notre territoire et de sa participation au rayonnement culturel de la Ville d'Amboise, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

Le budget prévisionnel global de la saison des concerts de 2021 s'élève à environ 20 000 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une aide au Projet à l'association, à hauteur de 4 000 €.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

M. BOUTARD : Merci Marie. Voilà un vrai soutien aux associations sur des projets et quand on sort d'une crise toutes les associations ont des projets et nous avons fait ce choix de les soutenir dans leurs projets.

Y-a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : CULTURE

Aide au projet pour l'orchestre Camerata Ambacia – saison 2021

Madame Marie ARNOULT donne lecture du rapport suivant :

Après une première collaboration en 2019 avec le compositeur Jean Musy, autour du projet « *Une musique, un sourire* » visant à sensibiliser et soutenir la cause de l'autisme, l'orchestre symphonique **Camerata Ambacia** se développe peu à peu à Amboise.

Constitué en association en 2020, l'orchestre, qui réunit autour de Pascal Caraty à la direction, une vingtaine de musiciens professionnels locaux, continue aujourd'hui à contribuer à l'essor des œuvres de Jean Musy, mais souhaite aussi proposer une offre nouvelle de musique symphonique sur le territoire, à travers une saison de trois concerts annuels.

En 2021, l'orchestre choisit de travailler sur trois programmes baroque ou classique, autour de compositeurs de renom : Vivaldi, Bach et Mozart. L'occasion de découvrir aussi des solistes de talent qui exercent dans des concertos et doubles concertos, mais aussi de faire découvrir des œuvres recomposées, comme les 4 saisons de Max Richter.

Les concerts de l'orchestre sont envisagés en juillet, septembre et octobre 2021, à Nazelles-Négron, Mosnes et Amboise

Compte tenu de l'intérêt du développement de cette nouvelle formation sur notre territoire et de sa participation au rayonnement culturel de la Ville d'Amboise, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

Le budget prévisionnel global de la saison des concerts de 2021 s'élève à environ 20 000 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver le versement d'une aide au Projet à l'association, à hauteur de 4 000 €.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 24. Culture. Aide au projet pour l'association Renaissance des orgues /Concert d'automne. La parole est à Marie ARNOULT.

Mme ARNOULT : L'association Renaissance des Orgues poursuit à Amboise son activité musicale et la valorisation de l'orgue de l'église Saint Denis d'Amboise, remarquable propriété du patrimoine local municipal, en organisant régulièrement des événements.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, l'association a pris la décision d'annuler l'édition 2021 de son académie et son festival d'été.

L'association prévoit cependant d'organiser un concert « Trompette et orgue » le dimanche 17 octobre 2021 à l'église St Denis d'Amboise. Elle y invitera Frédéric MELLARDI, trompette solo de l'Orchestre de Paris qui s'associera pour l'occasion au concertiste et organiste titulaire de l'église St Denis, Pierre DE KERGOMMEAUX.

Pour cette opération, l'association sollicite le soutien financier de la ville d'Amboise.

Compte tenu de la participation active de l'association Renaissance des Orgues à la vie culturelle locale et à la volonté de soutenir cette initiative, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 1 692 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une aide au projet à l'association, à hauteur de 500 €. L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

M. BOUTARD : Mes chers collègues, y-a-t-il des questions ? Des observations ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'approuver le versement d'une aide au projet à l'association, à hauteur de 500 €. L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : CULTURE

Aide au projet pour l'association Renaissance des orgues / Concert d'automne

Madame Marie ARNOULT donne lecture du rapport suivant :

L'association Renaissance des Orgues poursuit à Amboise son activité musicale et la valorisation de l'orgue de l'église Saint Denis d'Amboise, remarquable propriété du patrimoine local municipal, en organisant régulièrement des événements.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, l'association a pris la décision d'annuler l'édition 2021 de son académie et son festival d'été.

L'association prévoit cependant d'organiser un concert « Trompette et orgue » le dimanche 17 octobre 2021 à l'église st Denis d'Amboise. Elle y invitera Frédéric MELLARDI, trompette solo de l'Orchestre de Paris qui s'associera pour l'occasion au concertiste et organiste titulaire de l'église St Denis, Pierre DE KERGOMMEAUX.

Pour cette opération, l'association sollicite le soutien financier de la ville d'Amboise.

Compte tenu de la participation active de l'association Renaissance des Orgues à la vie culturelle locale et à la volonté de soutenir cette initiative, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 1 692 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement d'une aide au projet à l'association, à hauteur de 500 €. L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 25. Culture. Aide au projet pour l'association Théâtre dans la nuit/ Spectacle d'été 2021. La parole est à Marie ARNOULT.

Mme ARNOULT : Le Théâtre dans la nuit, dirigé par Jean-Marc DORON, présente régulièrement et avec succès, dans le courant de l'été, ses créations théâtrales à la Grille dorée, en apportant sur le territoire une offre populaire et de qualité, hors des lieux habituels de diffusion.

La compagnie devait adapter et mettre en scène en 2021 « Le rustre », d'après Plaute mais elle est contrainte de revoir son ambition et d'alléger son projet, en raison du contexte de crise sanitaire qui ne permet pas, actuellement, de préparer et répéter sereinement la pièce.

La compagnie a donc choisi de travailler pour l'été, sur une nouvelle forme théâtrale plus légère, inspirée des « Raconteries » et réunissant 8 comédiens, avec le souhait de rendre hommage aux créateurs du café-Théâtre.

Le projet, comme habituellement, prévoit d'associer plusieurs amateurs à l'équipe artistique professionnelle pressentie.

Douze représentations sont prévues, réparties sur les mois de juillet et août 2021.

Pour mettre en œuvre son projet, qui doit contribuer pleinement au programme des animations estivales, le Théâtre dans la nuit sollicite le soutien financier de la Ville d'Amboise.

Compte tenu de l'intérêt culturel de ce projet, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 11 270 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

M. BOUTARD : Y-a-t-il des questions ? Des remarques ? Là aussi c'est du soutien aux associations. En culture locale, il faut aussi les soutenir c'est important. Je vous demande donc d'approuver le versement à l'association d'une aide au projet à hauteur de 500 €. L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574 .

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie pour eux.

DÉLIBÉRATION

OBJET : CULTURE

Aide au projet pour l'association Théâtre dans la nuit/ Spectacle d'été 2021

Le Théâtre dans la nuit, dirigé par Jean-Marc DORON, présente régulièrement et avec succès, dans le courant de l'été, ses créations théâtrales à la Grille dorée, en apportant sur le territoire une offre populaire et de qualité, hors des lieux habituels de diffusion.

La compagnie devait adapter et mettre en scène en 2021 « Le rustre », d'après Plaute mais elle est contrainte de revoir son ambition et d'alléger son projet, en raison du contexte de crise sanitaire qui ne permet pas, actuellement, de préparer et répéter sereinement la pièce.

La compagnie a donc choisi de travailler pour l'été, sur une nouvelle forme théâtrale plus légère, inspirée des « Raconteries » et réunissant 8 comédiens, avec le souhait de rendre hommage aux créateurs du café-Théâtre.

Le projet, comme habituellement, prévoit d'associer plusieurs amateurs à l'équipe artistique professionnelle pressentie.

Douze représentations sont prévues, réparties sur les mois de juillet et août 2021.

Pour mettre en œuvre son projet, qui doit contribuer pleinement au programme des animations estivales, le Théâtre dans la nuit sollicite le soutien financier de la Ville d'Amboise.

Compte tenu de l'intérêt culturel de ce projet, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 11 270 €.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Culture le 22 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement à l'association d'une aide au projet à hauteur de 500 €.

L'imputation budgétaire concernée est l'imputation 301 6574

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 26 sur le sport. Fixation d'un règlement intérieur propre à la piscine municipale de l'Île d'Or 2021. Je laisse la parole à José BONY.

M. BONY : Merci Monsieur le Maire.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans l'intérêt de la sécurité publique et du respect de l'ordre public, l'accès des équipements sportifs de la Ville d'Amboise ;

Considérant que dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le fonctionnement de la piscine municipale gérée par la commune ;

Depuis plusieurs années, le règlement intérieur de la piscine municipale de l'Île d'Or faisait partie intégrante du règlement intérieur des structures sportives de la Ville d'Amboise. Il convient de créer aujourd'hui un règlement intérieur propre à cet équipement sportif en vue de son ouverture au public fin juin 2021.

Ce document est soumis en annexe, il définit les modalités d'accueil des publics et d'organisation de l'activité.

Ce nouveau règlement annulera donc les articles du règlement intérieur des structures sportives de la Communes d'Amboise portant sur la Piscine de l'Île d'Or mentionnant

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Sports le 18 mai 2021.

M. BOUTARD : Merci Monsieur BONY. Y-a-t-il des questions ? Des remarques ?

Moi j'en ferai une. Tout ç a était un peu mélangé dans toutes les infrastructures sportives. Il est bon de rappeler pour les utilisateurs de la piscine de l'Île d'Or qu'il existe un règlement spécifique pour la piscine de l'Île d'Or qui ouvrira ?

M. BONY : Dernier samedi de juin.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

Il vous est donc proposé d'adopter le nouveau règlement de la piscine municipale tel que figuré en annexe.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : SPORTS

Fixation d'un règlement intérieur propre à la piscine municipale de l'Ile d'Or 2021

Vu la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la loi n° 200-6237 du 6 juillet 2000 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2112-2 et suivants ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans l'intérêt de la sécurité publique et du respect de l'ordre public, l'accès des équipements sportifs de la Ville d'Amboise ;

Considérant que dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le fonctionnement de la piscine municipale gérée par la commune ;

Depuis plusieurs années, le règlement intérieur de la piscine municipale de l'Ile d'Or faisait partie intégrante du règlement intérieur des structures sportives de la Ville d'Amboise. Il convient de créer aujourd'hui un règlement intérieur propre à cet équipement sportif en vue de son ouverture au public fin juin 2021.

Ce document est soumis en annexe, il définit les modalités d'accueil des publics et d'organisation de l'activité.

Ce nouveau règlement annulera donc les articles du règlement intérieur des structures sportives de la Communes d'Amboise portant sur la Piscine de l'Ile d'Or mentionnant

Le projet de délibération a été présenté en Commission des Sports le 18 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le nouveau règlement de la piscine municipale tel que figuré en annexe.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 27. Sports. Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours pour la piscine municipale de l'Ile d'Or. La parole est à José BONY.

M. BONY : Considérant qu'en plus d'un règlement intérieur, l'élaboration du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) est une obligation légale,

Considérant que des nouveaux « Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours » (P.O.S.S.) ont été établis afin de tenter d'améliorer l'organisation de surveillance et de sécurité dans la piscine municipale de l'Ile d'Or,

Ce document prend place dans l'organisation générale de surveillance et de sécurité dans l'établissement. Il doit être actualisé et retravaillé régulièrement.

Il regroupe pour un même établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation.

Il a pour objectif :

- De prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement ;
- De préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- De préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

Après plusieurs années, il convient de réactualiser les précédents POSS.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission des Sports en date du 18 mai 2021.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'adopter le plan d'organisation de la sécurité et des secours de la piscine municipale tel que figuré en annexe.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci beaucoup pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : SPORTS

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours pour la piscine municipale de l'Ile d'Or

Vu les articles A.322-1 et suivants du Code du sport,

Considérant qu'en plus d'un règlement intérieur, l'élaboration du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) est une obligation légale,

Considérant que des nouveaux « Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours » (P.O.S.S.) ont été établis afin de tenter d'améliorer l'organisation de surveillance et de sécurité dans la piscine municipale de l'Ile d'Or,

Ce document prend place dans l'organisation générale de surveillance et de sécurité dans l'établissement. Il doit être actualisé et retravaillé régulièrement.

Il regroupe pour un même établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation.

Il a pour objectif :

- De prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement ;

- ♦ De préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
 - ♦ De préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.
- Après plusieurs années, il convient de réactualiser les précédents POSS.

Ce projet de délibération a été présenté en Commission des Sports en date du 18 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- ♦ D'adopter le plan d'organisation de la sécurité et des secours de la piscine municipale tel que figuré en annexe.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Délibération numéro 28. Relations Internationales. Adhésion à l'association internationale « LE VIE DI LEONARDO DA VINCI » - « LES VIES DE LÉONARD DE VINCI ». Je laisse la parole à Madame Françoise THOMERE.

Mme THOMERE : Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de sa politique de rayonnement, la Ville d'Amboise souhaite pouvoir développer des partenariats pertinents à l'international, compte tenu de son histoire, de son patrimoine, et de ses ambitions culturelles.

Dans ce cadre, les villes où Léonard de VINCI a été présent au cours de sa vie et qui sont des dépositaires actuels de ses œuvres ou qui sont des lieux d'étude et de recherche de Léonard de VINCI lui-même, ont souhaité se rassembler et constituer une association, dénommée « Les Vies de Léonard de VINCI ».

Cette association dont le siège est à Vinci en Italie a pour vocation :

- ♦ De protéger et promouvoir le « Corridor géoculturel européen » relatif à la présence de Léonard de Vinci et de ses œuvres ;
- ♦ De créer un « Itinéraire culturel européen » intitulé « *LE VIE DE LEONARDO DA VINCI* » qui sera soumis à l'approbation de l'Institut européen des itinéraires culturels basé à Luxembourg en vue d'obtenir son inscription sur la liste des « itinéraires culturels européens » du Conseil de l'Europe ;
- ♦ De promouvoir, valoriser et assurer la gestion de ce parcours ;
- ♦ D'inciter les initiatives pour s'insérer dans ce parcours.

Les membres fondateurs de l'association sont :

- ♦ La Ville de VINCI en Italie
- ♦ La Ville d'AMBOISE en France
- ♦ La Ville de VIPAVA en Slovénie

- ♦ L'association des amis de la culture, de l'art, de la science et de la philosophie à Istanbul en Turquie.

Chaque membre fondateur est appelé à verser pour la constitution de l'association la somme de 5 000 euros en 2021, puis une contribution de 10 000 euros annuelle à compter de 2022.

Considérant l'importance pour la Ville d'Amboise de pouvoir adhérer à cette association et de participer au rayonnement international de Léonard de VINCI à travers les actions mises en place par ce biais, et notamment par la réalisation et la promotion d'un itinéraire culturel européen « *LE VIE DE LEONARDO DA VINCI* » ;

M. BOUTARD : Merci Madame THOMERE, on va utiliser les droits de formation pour apprendre l'italien tous les deux, ça nous fera du bien.

Mme THOMERE : Oui. Et on reçoit beaucoup de mails en italien d'ailleurs ces temps-ci.

M. BOUTARD : Vous avez la convention qui vous a été traduite. Je ne vous cache pas, à mon tour de me faire un peu d'autosatisfaction, d'avoir renoué une relation intense avec la Ville de Vinci et son Maire. Je ne vous cache pas que je devais y aller demain pour justement la constitution de cette association internationale. Les protocoles sanitaires, le Conseil Municipal ont eu raison de ce déplacement. En tout cas, je pense que nous nous y rendrons en octobre ou en novembre, nous verrons, en fonction des conditions sanitaires.

Je suis très heureux que cette relation avec Vinci, dans une visioconférence assez longue, nous a permis de nouer contact avec le Maire de Vinci. Vinci ça pourrait nous paraître un petit village, je rappelle que c'est 14 000 habitants. Le Maire de Vinci nous a fait part de sa volonté d'échanges plus fournis sur le plan culturel, sur le plan touristique et sur le plan économique. Donc nous renouons entre nos deux villes un partenariat assez fort et cette association internationale y contribuera, ainsi qu'avec la Slovénie et une autre ville que j'affectionne particulièrement qui est Istanbul en Turquie. Voilà en tout cas la constitution sera effective demain 27 mai et elle sera lancée très rapidement et j'aurai le plaisir de faire partie de son Conseil d'Administration.

Voilà, vous avez des questions peut-être ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Oui on trouve juste dommage d'avoir les statuts en italien et de ne pas avoir pu les lire avant ce soir. Deuxième point, on regrette 10 000 euros annuels même si vous allez me dire que les retombés seront énormes. Voilà on trouve que c'est beaucoup d'argent par rapport au tissu associatif local à qui on a dit qu'il fallait faire des efforts cette année suite au Covid. Je crois que c'est tout pour nous. Donc à savoir si on vote avec les statuts en italien ?

M. BOUTARD : Vous les avez en français sur votre table.

Mme GUICHARD : Oui mais on doit les lire maintenant ?

M. BOUTARD : Vous les avez eu depuis le début. Je pense, ça fait combien ? Nous sommes là depuis 18h00, je pense qu'il y a eu des moments où vous pouviez et la traduction ne se fait pas en trois minutes. Je remercie encore Lucie qui l'a fait généreusement. En tout cas, il n'y a rien de bien exceptionnel. Et je dois vous dire Madame GUICHARD que la vocation que nous voulons donner à notre ville c'est de s'ouvrir sur le monde et pas de se replier sur elle. Parce que c'est pas parce que nous avons le château et le Clos-Lucé et que nous avons un potentiel touristique, qu'il ne faut pas aussi pour notre jeunesse s'ouvrir sur le monde. Je ne vous cache pas que je recevrai mardi prochain un ambassadeur encore. C'est amusant maintenant ils demandent des rendez-vous en mairie. Très bien, tant mieux, j'en suis très heureux. Il faut qu'on s'ouvre sur le monde. Il faut que la Ville d'Amboise regarde à l'extérieur. Et je suis vraiment très heureux que nous puissions les quatre

maires, puisque le maire d'Istanbul n'est pas en dehors du circuit, puissent s'entendre pour travailler sur l'international.

Oui Madame LAUNAY.

Mme LAUNAY : Oui quelques commentaires. Je me réjouis également que cet itinéraire culturel progresse puisque c'est quelque chose qui avait été initié il y a quelques années déjà. J'avais participé via le jumelage avec Amboise – Vinci et justement je voulais savoir si ce travail est toujours en lien avec le jumelage ou pas ? Il avait également été question d'un partenariat avec le château et le Clos-Lucé qu'en est-il aujourd'hui ?

M. BOUTARD : Je souris quand j'entends « initié ». On en était loin hein ? On était plus qu'aux prémices. Alors arrêtons de raconter tout et n'importe quoi, nous avons mené ce dossier avec Madame THOMERE. Je peux vous dire que oui on était dans des prémices mais ils n'avaient jamais eu de réponse. Alors j'entends, j'ai eu le Président de l'association, j'ai eu le Maire de Vinci, c'est pas moi qui parle c'est leurs propos, on ne fait que les retranscrire. En tout cas, ils se font une vraie joie qu'enfin il y ait aussi dans l'Hôtel de Ville une volonté de relations internationales et une organisation qui va se mettre en place sur nos relations internationales. C'est beaucoup de travail qu'il nous a fallu pour en arriver là. Je vous le dis. Je vous le dis très sincèrement. Maintenant les associations de jumelages locales, on est bien sûr en contact, on va renouer contact, la Covid n'a rien arrangé ça c'est sûr, moi je veux bien on peut organiser des réunions en mairie et puis on aura un petit cluster et ce sera encore de ma faute. Et là on saura s'égosiller en me disant « ah vous voyez fallait pas le faire ». Donc sur nos relations internationales, il y a et je ne vous le cache pas le Maire de Suwa ça fait la troisième lettre que je reçois et je serai très heureux de lui envoyer une vidéo pour le 80^{ème} anniversaire la ville de Suwa au Japon. Des relations renaissent, des associations doivent faire le travail sur le plan local mais je pense qu'on ne peut pas demander à des associations locales de porter nos relations internationales. C'est un sujet que je connais bien, ça a été mon métier, donc je sais ce que c'est les relations internationales. Ça se nourrit avec une volonté politique. Et on ne peut pas simplement les nourrir avec une volonté associative. Il faut qu'il y ait une réelle volonté de la ville et de ses partenaires. Bien sûr sur Vinci et le château et le Clos-Lucé et Château Gaillard et même d'autres, seront associés à ce jumelage. Je disais à Monsieur BONY je rêve qu'une équipe de foot de Vinci vienne jouer à Amboise et vice-versa. Voilà ce serait merveilleux. Mais aussi sur des bonnes pratiques, sur des questions d'aménagement urbain ou d'environnement, je pense qu'on a à apprendre les uns des autres.

Voilà ce que c'est de s'ouvrir sur le monde. D'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, on va donc mettre aux voix.

Je vais vous demander d'autoriser à adhérer à l'association « *LE VIE DE LEONARDO DA VINCI* » en qualité de membre fondateur, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes relatifs à la constitution de cette association et à son fonctionnement ; de participer à hauteur de 5 000 euros pour la création de l'association, et 10 000 euros pour les années suivantes.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 3 abstentions. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES

Adhésion à l'association internationale « *LE VIE DI LEONARDO DA VINCI* »
- « *LES VIES DE LÉONARD DE VINCI* »

Dans le cadre de sa politique de rayonnement, la Ville d'Amboise souhaite pouvoir développer des partenariats pertinents à l'international, compte tenu de son histoire, de son patrimoine, et de ses ambitions culturelles.

Dans ce cadre, les villes où Léonard de VINCI a été présent au cours de sa vie et qui sont des dépositaires actuels de ses œuvres ou qui sont des lieux d'étude et de recherche de Léonard de VINCI lui-même, ont souhaité se rassembler et constituer une association, dénommée « Les Vies de Léonard de VINCI ».

Cette association dont le siège est à Vinci en Italie a pour vocation :

- De protéger et promouvoir le « Corridor géoculturel européen » relatif à la présence de Léonard de Vinci et de ses œuvres ;
- De créer un « Itinéraire culturel européen » intitulé « *LE VIE DE LEONARDO DA VINCI* » qui sera soumis à l'approbation de l'Institut européen des itinéraires culturels basé à Luxembourg en vue d'obtenir son inscription sur la liste des « itinéraires culturels européens » du Conseil de l'Europe ;
- De promouvoir, valoriser et assurer la gestion de ce parcours ;
- D'inciter les initiatives pour s'insérer dans ce parcours.

Les membres fondateurs de l'association sont :

- La Ville de VINCI en Italie
- La Ville d'AMBOISE en France
- La Ville de VIPAVA en Slovénie
- L'association des amis de la culture, de l'art, de la science et de la philosophie à Istanbul en Turquie.

Chaque membre fondateur est appelé à verser pour la constitution de l'association la somme de 5 000 euros en 2021, puis une contribution de 10 000 euros annuelle à compter de 2022.

Considérant l'importance pour la Ville d'Amboise de pouvoir adhérer à cette association et de participer au rayonnement international de Léonard de VINCI à travers les actions mises en place par ce biais, et notamment par la réalisation et la promotion d'un itinéraire culturel européen « *LE VIE DE LEONARDO DA VINCI* » ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adhérer à l'association « *LE VIE DE LEONARDO DA VINCI* » en qualité de membre fondateur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes relatifs à la constitution de cette association et à son fonctionnement ;
- De participer à hauteur de 5 000 euros pour la création de l'association, et 10 000 euros pour les années suivantes.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (Mme GUICHARD, Mme BECHET, M. ROZWADOWSKI)

Délibération numéro 29 sur le mécénat. Convention avec la Fondation du Patrimoine. Je laisse la parole à Madame Françoise THOMERE.

Mme THOMERE : Merci Monsieur le Maire.

La Ville d'Amboise a sollicité l'aide de la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, pour réaliser une campagne de souscription, afin de recueillir une partie des sommes nécessaires aux financements des restaurations engagées sur des œuvres de l'église Notre-Dame-du-Bout-des-Ponts, dans le cadre du 500^e anniversaire de la consécration du monument en 2021.

Les œuvres concernées sont :

- Le tableau de l'*Annonciation*, datant du XVIII^e siècle, copie d'après gravure d'un tableau de Louis II de Boullogne, exposé dans la chapelle royale du château de Versailles.
- Une sculpture représentant la Vierge à l'Enfant
- Le maître-autel de l'église.

Le montant des travaux de restauration s'élève à 32 198 € hors taxes.

La mise en place d'une campagne de mobilisation de mécénat populaire doit faire l'objet d'une convention de souscription entre la Ville et la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser à la Ville, maître d'ouvrage, les sommes recueillies, nettes des frais de gestion, en fin de travaux, sur présentation d'un récapitulatif certifié conforme par le Trésor Public des factures acquittées conformes aux devis présentés, d'un plan de financement définitif et d'un jeu de photographies numériques de qualité des biens restaurés.

La convention est conclue pour une durée maximale de 5 ans.

La Ville s'engage à informer régulièrement la Fondation du Patrimoine de l'état d'avancement du projet et à la fin des restaurations, à porter à la connaissance du public le soutien de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation des travaux.

L'ensemble des modalités liant la Ville et la Fondation du Patrimoine autour du projet de souscription est précisé dans la convention de souscription proposée.

Le projet de délibération a été soumis à la Commission du Patrimoine le 12 mai 2021.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec la Fondation du Patrimoine.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie de cette unanimité.

DÉLIBÉRATION

OBJET : MÉCÉNAT

Convention avec la Fondation du Patrimoine

La Ville d'Amboise a sollicité l'aide de la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, pour réaliser une campagne de souscription, afin de recueillir une partie des sommes nécessaires

aux financements des restaurations engagées sur des œuvres de l'église Notre-Dame-du-Bout-des-Ponts, dans le cadre du 500^e anniversaire de la consécration du monument en 2021.

Les œuvres concernées sont :

- Le tableau de l'*Annonciation*, datant du XVIII^e siècle, copie d'après gravure d'un tableau de Louis II de Boullogne, exposé dans la chapelle royale du château de Versailles.
- Une sculpture représentant la Vierge à l'Enfant
- Le maître-autel de l'église.

Le montant des travaux de restauration s'élève à 32 198 € hors taxes.

La mise en place d'une campagne de mobilisation de mécénat populaire doit faire l'objet d'une convention de souscription entre la Ville et la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser à la Ville, maître d'ouvrage, les sommes recueillies, nettes des frais de gestion, en fin de travaux, sur présentation d'un récapitulatif certifié conforme par le Trésor Public des factures acquittées conformes aux devis présentés, d'un plan de financement définitif et d'un jeu de photographies numériques de qualité des biens restaurés.

La convention est conclue pour une durée maximale de 5 ans.

La Ville s'engage à informer régulièrement la Fondation du Patrimoine de l'état d'avancement du projet et à la fin des restaurations, à porter à la connaissance du public le soutien de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation des travaux.

L'ensemble des modalités liant la Ville et la Fondation du Patrimoine autour du projet de souscription est précisé dans la convention de souscription proposée.

Le projet de délibération a été soumis à la Commission du Patrimoine le 12 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Il y aura une exposition sur le 500^{ème} anniversaire de l'église Notre Dame du Bout des Ponts. Je crois qu'avec les protocoles sanitaires, on la reporte un tout petit peu.

M. PEGEOT : En fait il y a deux expositions. Il y a une exposition directement dans l'église qui va démarrer aux Journées du Patrimoine jusqu'à la fin de l'année et une exposition qui va démarrer certainement à la mi-juin qui est à l'Hôtel Morin, dans la Salle Léonard de Vinci, et qui est sur l'histoire du faubourg du Bout des Ponts.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Mes chers collègues, vous avez eu les informations sur les décisions du Maire. Vous avez toute la liste, je ne vais pas vous en donner lecture parce que sinon on est là encore assez tard. Je n'ai pas reçu de question diverse. Et je pense que vous avez eu, encore ce soir, beaucoup d'informations sur notre vie municipale.

Je vais clore ce Conseil Municipal en vous souhaitant une bonne soirée.

Nous vous informerons dès que nous le pourrons sur les tenues des prochaines manifestations, soit la Fête de la Musique. Je rappelle que dans la foulée nous aurons ensuite le Tour de France

puis la Fête des Enfants et là ça va peut-être être plus compliqué avec les protocoles et enfin le 13 et le 14 juillet.

Il faut mes chers collègues avant que vous partiez que vous signiez le Compte de Gestion, le Compte Administratif pardon. Voilà, il est là si vous voulez vous déplacer sur la table de Monsieur GILLET pour signer les uns après les autres, ne partez pas sans. Ce serait dommage.

Merci beaucoup, merci aux auditeurs d'avoir eu la patience de nous suivre pendant plus de trois heures. Et bonne soirée à vous toutes et à vous tous.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry BOUTARD

Mme Jacqueline MOUSSET

Mme Nathalie SUPPLY

M. Atman BOUCHEKIOUA

Mme Marie ARNOULT

M. José BONY

Mme Françoise THOMERE

M. Bernard PEGEOT

Mme Josette GUERLAIS

Mme Marie-France HUREAU

M. Sylvain GILLET

Mme Mélanie THOMAS

M. Guillaume HELLOCO

Mme Régine MALASSIGNÉ

M. Alexis LAMOUREUX

Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE

M. Denis CHARBONNIER

M. Jean-Louis VOLANT

Mme Brigitte DEBRINCAT

M. Alain OFFROY

Mme Elisabeth JOURDAIN

Mme Myriam SANTACANA

Mme Evelyne LAUNAY

Mme Isabelle GAUDRON

Mme Sandra GUICHARD

Mme Justine BÉCHET

M. Fabien ROZWADOWSKI.